

## b) Précipitations

STATIONS	HAUTEUR DES PRECIPITATIONS (en m/m)							
	Septembre		Octobre		Novembre		Campagne agricole 1950-1951 (du 1 <sup>er</sup> sept. 1950 au 30 nov. 1950)	
	Normale	1950	Normale	1950	Normale	1950	Normale	1950
Tanger .....	27	2	139	13	137	40	303	55
Souk-el-Arba .....	12	6	79	16	106	2	197	24
Port-Lyautey .....	15	2	80	22	119	5	214	29
Rabat-Aviation .....	11	0,2	65	41	104	10	180	51
Casablanca-Aviation ..	6	3	51	38	81	22	138	63
Mazagan l'Adir .....	7	10	47	24	63	14	117	48
Berrechid .....	—	1	—	56	—	8	—	65
Sefat .....	8	4	60	63	66	15	134	82
Sidi-Bennour .....	4	3	45	13	63	2	112	18
Kasba-Padla .....	16	84	42	31	65	0	123	115
Safi .....	4	3	55	33	52	1	111	37
Mogador .....	3	20	30	22	46	3	79	45
Agadir-Aviation .....	1	18	29	36	37	1	67	55
Taroudant .....	4	54	35	30	32	0	71	84
Marrakech .....	10	49	27	48	36	1	73	98
Meknès .....	14	10	79	33	98	10	191	53
Azrou .....	35	90	101	92	126	7	262	189
Ifrane .....	37	90	127	110	184	7	348	207
Fès .....	14	25	66	61	93	5	173	91
Oujda .....	22	79	39	72	40	0,2	101	151
Berkane .....	21	43	38	185	44	0	103	228

## 2° SITUATION AGRICOLE

## NOTE SUR LES CONDITIONS ATMOSPHERIQUES

## DU PREMIER TRIMESTRE DE L'ANNEE AGRICOLE 1950-1951 (Septembre-Novembre 1950)

## I. — CONSIDERATIONS GENERALES.

Pour faire apparaître aussi nettement que possible les corrélations qui existent entre l'évolution des éléments du climat et la situation agricole, nous avons été contraints à abandonner la division trimestrielle de l'année civile pour lui substituer celle de l'année agricole.

Cette dernière, commençant le 1<sup>er</sup> septembre et se terminant le 31 août de l'année suivante, la numération des trimestres de cette chronique ne coïncidera plus avec celle du *bulletin économique et social du Maroc*. Cet inconvénient mineur sera largement compensé par les avantages qui résulteront d'un meilleur fractionnement de l'année dans un pays où les variations des éléments climatiques délimitent nettement les saisons et déterminent ainsi l'activité agricole.

Nous reprendrons donc l'analyse du mois de septembre, déjà publiée dans le précédent numéro du *bulletin*, nous y ajouterons des considérations météorologiques sur les mois d'octobre et de novembre 1950 pour compléter ce premier trimestre de l'année agricole 1950-1951.

## II. — TEMPERATURES.

*Septembre.* — Les températures moyennes ont été en général légèrement inférieures aux normales sur l'ensemble du pays. Il n'y a que sur les plaines du nord du Maroc occidental, aux environs d'Oujda et sur le littoral du Sous où les températures moyennes ont été en léger excès sur les valeurs normales.

Des écarts, de l'ordre de plus un degré, ont cependant été enregistrés en quelques points des Zemmours.

La répartition des *minima et maxima moyens* a été aussi régulière que celle des températures moyennes ; tout au plus peut-on noter des écarts des maxima moyens aux valeurs normales, de l'ordre de moins deux à moins quatre degrés, dans le Moyen-Atlas et dans le Haut-Atlas, sur les versants plus directement exposés aux invasions d'air polaire froid venant du sud et du sud-ouest.

*Octobre.* — Comme le mois précédent octobre a été un mois relativement froid. A l'exclusion de quelques points du littoral atlantique, tels que Tanger, Port-Lyautey, Rabat, Mogador d'une part, et, d'Oujda d'autre part, les températures moyennes ont été partout inférieures aux normales. Les écarts les plus importants sont de l'ordre de moins un à moins deux degrés ; ils se situent dans l'intérieur du Sous aux environs de Safi et dans la Moyenne Moulouya.

Les *minima moyens* ont été le plus souvent supérieurs aux minima normaux à l'est d'une ligne Casablanca-Marrakech ; les écarts les plus importants, de l'ordre de plus un degré seulement, sont relevés dans le Rharb et au Maroc oriental. A l'ouest de la ligne Casablanca-Marrakech, les minima moyens ont été inférieurs aux minima normaux sans toutefois que les écarts dépassent moins un degré dans l'Atlas occidental et à Safi.

Les *maxima moyens* ont été partout inférieurs aux maxima normaux sauf à Mogador où un léger excès a été enregistré. Les écarts aux maxima normaux atteignent :

- moins trois à moins quatre degrés dans le Sous et dans la partie occidentale du Haut-Atlas ;
- moins deux degrés dans la Moyenne Moulouya ;

— moins un à moins deux degrés dans les autres régions.

*Novembre.* — Le mois de novembre a été exceptionnellement chaud. Partout les températures moyennes ont dépassé les températures normales de plus deux degrés.

Dans le Moyen-Atlas central, les écarts atteignent plus quatre degrés.

Les températures minima moyennes ont été également supérieures de plus un à plus deux degrés aux températures minima normales dans la plupart des régions. Il n'y a que sur le littoral du Sous, dans le Moyen-Atlas et au Maroc oriental où les températures minima ont été légèrement inférieures aux normales des minima.

Les températures maxima ont été supérieures aux températures maxima normales de plus trois à plus quatre degrés sur toutes les régions sauf dans la zone de Tanger et dans la Basse Moulouya où les écarts observés sont de l'ordre de plus deux degrés.

La partie occidentale des régions du sud a reçu 20 à 50 m/m tandis que la partie orientale, y compris le Tafilat, n'a reçu que de 10 à 30 m/m.

Les pluies à caractère orageux se sont produites au cours de deux périodes principales : du 2 au 10 et du 21 au 30 ; provoquant des crues soudaines dans certains oueds du versant septentrional du Moyen-Atlas ; entretenant le débit de cours d'eau déjà en crue (Oued Drâa) et enfin mouillant abondamment les lits de la plupart des oueds sahariens préparant ainsi des crues futures.

Des chutes de grêle ont été observées, au cours de la première période dans le Moyen-Atlas et le Rif, au cours de la deuxième période dans le Moyen-Atlas, dans le Haut-Atlas ainsi que dans les vallées du Ziz et du Dadès.

*Octobre.* — La pluviosité du mois d'octobre a été assez semblable à celle du mois précédent. D'une manière générale, la pluviométrie a été faible sur les plaines du Maroc occidental et exceptionnellement forte sur les versants méridionaux et orientaux des massifs montagneux.

L'importance des pluies et leur grande fréquence ont été à l'origine de fortes crues répétées de la Moulouya et des oueds sahariens. Certaines de ces crues ont provoqué de véritables catastrophes.

Toutes les régions situées à l'ouest d'une ligne : Agadir, Chichaoua, Tadla, Khénifra, Fès, Taza, Melilla n'ont reçu que des hauteurs d'eau égales ou inférieures aux hauteurs normales. Le déficit pluviométrique est particulièrement important dans le sud du Sous, dans les Doukkala, dans le Rharb et dans la zone de Tanger où le pourcentage des pluies recueillies est nettement inférieur à 50 % des pluies normales.

Au Maroc oriental, on a recueilli 4 à 5 fois les hauteurs normales avec des quantités comprises entre 75 et 100 m/m.

Dans la région de Marrakech située au nord de l'Atlas, les pluies recueillies représentent environ deux fois les normales.

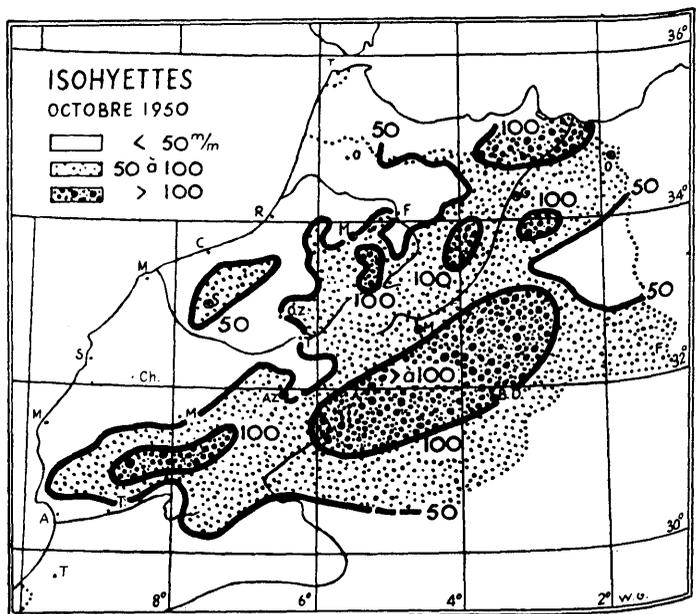
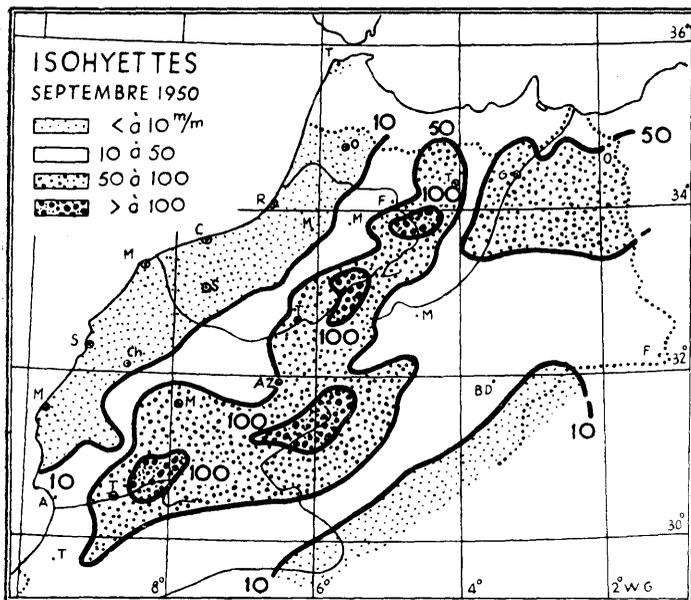
Dans le Rif oriental, dans le Moyen-Atlas central et oriental, dans le Haut-Atlas central, dans l'Atlas de Marrakech, le Sagho et le Siroua, la pluviométrie a atteint ou dépassé 100 m/m ; des plages de 150 et 200 m/m apparaissent dans les hautes vallées du Ziz, du Rhéris et du Guir.

III. — PRECIPITATIONS.

*Septembre.* — Les plaines du nord du Maroc occidental et la zone littorale au nord de Safi n'ont reçu que de faibles précipitations, le plus souvent inférieures à 10 m/m ce qui ne représente en moyenne que 50 % des normales.

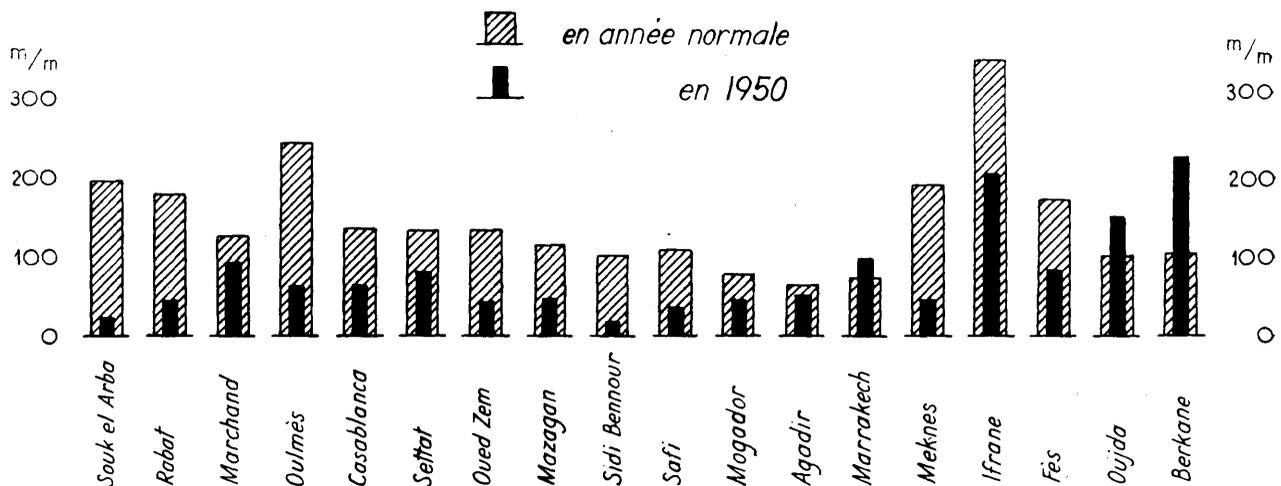
Les régions situées à l'est d'une ligne Safi-Meknès-Melilla ont bénéficié d'une forte pluviométrie, représentant le plus souvent 4 à 5 fois les valeurs normales et atteignant parfois 15 à 20 fois les normales. C'est ainsi que le Rif, la Haute Moulouya, la plaine des Triffa, le Haouz ont reçu 2 à 3 fois les hauteurs de pluies normales avec des quantités s'échelonnant de 20 à 50 m/m. Les hauts plateaux du Maroc oriental, la Moyenne Moulouya, le Moyen-Atlas occidental, le Tadla, l'Atlas de Marrakech et le Sagho ont reçu 4 à 5 fois les normales avec des hauteurs d'eau pluviale allant de 50 à 100 m/m.

Le versant méridional de l'Atlas de Marrakech et le Sous ont atteint 15 à 20 fois les normales avec des quantités de précipitations recueillies ne dépassant pas 50 m/m pour le Sous et 100 m/m pour les régions élevées de l'Atlas de Marrakech.



SITUATION PLUVIOMETRIQUE

Précipitations du 1<sup>er</sup> Septembre au 30 Novembre



L'isohyette 50 m/m enveloppe largement les régions élevées couvrant à l'est les hauts plateaux du Maroc oriental, et atteignant, au sud, le bord septentrional de l'Anti-Atlas et la ligne Zagora-Figuig.

Jusqu'au 21 les orages et les chutes de grêle ont été fréquentes sur les régions élevées ; par contre, les chutes de neige ont été relativement rares et peu abondantes.

Novembre. — Le mois a été sec. En aucune station du Maroc, le total pluviométrique mensuel n'a dépassé 40 m/m. La sécheresse a été totale dans le Sous, dans le nord du Tadla, dans la basse et moyenne Moulouya ; ailleurs, les quantités d'eau pluviale recueillies n'ont

pas, le plus souvent, dépassé 10 m/m. Cependant, dans la zone de Tanger, dans quelques points de l'Atlas de Marrakech, dans le Massif Zaër et dans le Rif occidental, la pluviométrie a atteint 30 m/m, ce qui représente, par rapport aux hauteurs normales, des pourcentages compris entre 30 et 40 %. Dans les autres régions, les rapports aux normales sont, le plus souvent, inférieurs à 10 %.

La journée du 11 a été marquée par quelques orages de faible importance sur la moitié nord du Maroc.

G. BIDAULT.

NOTE SUR LA SITUATION AGRICOLE (1)

Aux pluies abondantes, bien qu'irrégulièrement réparties, du mois d'octobre, a succédé une période de sécheresse généralisée, qui a gêné considérablement l'exécution des travaux agricoles, particulièrement en milieu marocain, et ce n'est guère que sur les exploitations marocaines et européennes fortement motorisées, que les façons préparatoires ont pu être poursuivies durant le mois de novembre.

Il apparaît dès à présent que les emblavements de la nouvelle campagne seront sensiblement de même ordre de grandeur que ceux de l'an passé. Cependant les ensemencements précoces qui avaient été réalisés, en particulier dans l'oriental et dans le sud, ont souffert.

Au début de ce premier trimestre de l'année agricole 1950-1951, la récolte du riz a été achevée dans les parcelles tardivement ensemencées. Cette céréale, d'implantation nouvelle au Maroc, a donné des résultats très satisfaisants, et il est à présumer que les superficies qui lui seront consacrées en 1950-1951, seront deux ou trois fois supérieures à celles de la dernière campagne.

Par ailleurs, les récoltes de coton, de tabac, de nioras se sont poursuivies, avec, dans l'ensemble, de bons rendements.

En culture maraîchère, se sont succédés les repiquages de tomates précoces, les semis de haricots, les plantations de pommes de terre primeurs. Ces cultures ont souvent été sérieusement éprouvées par le vent de sable du 5 décembre.

En arboriculture fruitière, la cueillette des clémentines touche à sa fin, celles des oranges précoces est également très avancée. Les rendements semblent normaux. On signale toutefois dans certaines régions, de forts déchets par suite des atteintes de cératite. La tempête du 5 décembre a également causé de gros dégâts sur les arbres et provoqué d'importantes chutes de fruits.

Il en est de même pour les olives qui sont tombées en quantités notables.

La récolte de celles-ci, très avancée dans la région d'Agadir, bat son plein à Marrakech et dans le nord. Les rendements enregistrés pour la zone sud sont très médiocres ; dans le nord, les chiffres de récolte, primitivement estimés, ne seront pas toujours atteints.

La situation des parcours est toujours précaire. La végétation spontanée, qui, sous l'influence des premières pluies, avait été favorisée d'un bon départ, s'est trouvée, du fait de la sécheresse et des premiers froids, très ralentie dans son développement. Cette situation est en voie d'amélioration, mais les ressources fourragères sont encore réduites.

Malgré ces conditions défavorables, l'état sanitaire et d'entretien du troupeau s'est maintenu à peu près satisfaisant, en général. Il y a lieu de noter, toutefois, une certaine baisse d'état en fin de trimestre, et, en divers secteurs, une mortalité sensible, chez les jeunes agneaux (2).

(1) Source : Division de l'agriculture et de l'élevage.

(2) Cf. *infra* — situation de l'élevage.

Sur les marchés, les cours des produits agricoles sont restés à peu près stationnaires, avec, cependant, une tendance à la hausse en fin de trimestre, affectant principalement les céréales alimentaires, le bétail et, spécialement, le bétail de labour.

La situation économique et morale des agriculteurs n'appelle pas d'observations particulières. L'interrup-

tion prolongée des pluies en novembre a fait naître de vives inquiétudes. Les précipitations de décembre, qui seront chiffrées le trimestre prochain, ont atténué cependant le caractère de gravité de la conjoncture climatique et la situation agricole se présente, à la fin de ce premier trimestre de l'année comme généralement satisfaisante.

## L'IRRIGATION DE LA PLAINE DES BENI-AMIR BENI-MOUSSA (1)

La mise en valeur agricole d'une région, dans un pays à médiocre pluviométrie, comme le Maroc, représente avant tout et dans la plupart des cas un problème d'hydraulique.

Le « cas type » de cette mise en valeur par l'eau est bien celui de la plaine des Béni-Amir. Située dans le territoire du Tadla, en plein centre du Maroc, limitée au sud et à l'est par le Grand et Moyen-Atlas, au nord par le plateau phosphaté de Khouribga, elle se poursuit à l'ouest par la plaine d'El Borouj, coupée en deux d'est en ouest par l'Oum er Rebia, le plus long fleuve marocain, permanent, dont le débit oscille de 125 m<sup>3</sup> en hiver (maximum) à 11 m<sup>3</sup>/s. en été (minimum) à hauteur de Kasbah-Tadla. Cette plaine, du fait de ses températures excessives (minimum d'hiver = 0° à maximum en été = 50°) et de sa très faible pluviométrie (300 m/m par an, indice d'aridité = 11 à 12) ne présentait aucun intérêt du point de vue agricole, malgré la valeur certaine de ses terres.

Effectivement, l'étude géologique révèle qu'il s'agit de limons recouvrant des terrains quaternaires — Moustérien et Grimaldien — ou des marnes tertiaires (Villafranchien) ; à l'ouest et à l'est, le périmètre est bordé par des calcaires lacustres (Sicilien).

En fait du point de vue pédologique, nous nous trouvons en face de divers types de sols : bruns peu calcaires sur couche graveleuse non encroûtée, ou sur limons calcaires avec des zones de sols bruns sur calcaires stalactiformes ; et dans la partie ouest, des sols sur dalle décapée dont la valeur agrolologique est diverse ; mais dans la plupart des cas, il s'agit de terres de bonne qualité, qui se répartissent de la manière suivante : sur la rive nord de l'Oum er Rebia, sur près de 90.000 has :

1° 46.000 has de terres de très bonne qualité convenant à des cultures annuelles intensives ;

2° 3.500 has de terres convenant à l'arboriculture fruitière ;

3° 7.600 has de terres de 2<sup>me</sup> qualité convenant à une arboriculture fruitière extensive ou forestière ;

4° 5.000 has de terres de 3<sup>me</sup> qualité pouvant convenir pour des forêts ou des parcours d'hiver sans irrigation régulière.

Le reste composé principalement de sols sur dalle décapée, devant être exclus de l'irrigation.

L'étude pédologique de la rive sud de l'Oum er Rebia se poursuit actuellement et permettra de tirer des conclusions précises sur la valeur agricole des terres, qui la constituent, dès 1951 ; cependant à priori et au vu de nos connaissances actuelles, on peut admettre que, sur le vaste rectangle, bordé au nord par l'Oum er Rebia, au sud par l'Atlas, à l'est par les contreforts du Moyen-Atlas, à l'ouest par l'oued El Abid, et couvrant une superficie totale de 140.000 has, 75 à 80 % des terres présentent une valeur agricole certaine.

En somme, le problème consistait à mettre en valeur 130 à 150.000 has de très bonnes terres qui, du fait du manque d'eau, ne constituaient avant 1938 qu'une vaste plaine désertique, balayée par les vents, où ne subsistait, dans des conditions de vie extrêmement misérable, qu'une population continuellement éprouvée par de sévères famines, dont les seules res-

sources étaient constituées par l'élevage extensif du mouton et par de médiocres récoltes d'orge (1 à 2 qx par ha).

Or, le problème n'était pas seulement technique, il présentait un important côté « humain ». Il fallait transformer en agriculteurs consommés, sachant utiliser l'eau à 100 %, des populations indolentes, habituées à leur misère, et qui, au lieu de voir dans l'apport de l'eau un accroissement de leurs richesses, n'y voyaient guère qu'un accroissement de leur travail ; or, à leur point de vue, il importait avant tout d'échapper au travail.

Quant au côté technique du problème, il consistait à amener l'eau de l'Oum er Rebia (ou de la montagne) en quantité suffisante (et d'une manière permanente) pour permettre l'exploitation agricole, rationnelle, des terres dont la valeur agrolologique justifiait l'irrigation.

Dès 1938, l'eau provenant du barrage de déviation de Kasbah-Tadla permettait les premiers essais d'irrigation sur quelques centaines d'hectares. Par la suite, avec le prolongement du grand canal d'amenée d'eau, conçu pour un débit maximum de 13 m<sup>3</sup>/s., le périmètre irrigable s'étendit de manière considérable. Il fallut trouver une formule permettant de tirer le meilleur parti possible de cette eau, sans risquer de léser les fellahs propriétaires de terres qui avaient pris, de ce fait, une plus value remarquable. En somme, il fallait, d'une part préserver les fellahs contre leur propre imprévoyance et contre la spéculation ; et d'autre part, accroître le potentiel agricole du pays, à une époque critique (1940-1941) pour l'économie marocaine.

Le Protectorat, pour toutes ces raisons, fut amené à créer en 1941 l'office de l'irrigation aux Béni-Amir Béni-Moussa. Cet office, bien que sous le contrôle de l'administration, doit se considérer comme une affaire agricole privée, jouissant d'une certaine autonomie financière, devant équilibrer son budget et rembourser les avances faites par l'Etat pour permettre son démarrage. L'aide de l'Etat se manifestant de différentes manières : personnel (technique ou politique) détaché, avances de fonds à taux d'intérêts assez bas, 1,5 à 3 % et quelques subventions de faible importance ; mais c'est presque uniquement grâce aux taxes qu'il perçoit chez les fellahs bénéficiaires de l'eau et de ses services que l'office doit équilibrer son budget.

Le principe même de l'exploitation agricole est que le fellah reste propriétaire de sa terre, mais qu'il est tenu de l'exploiter rationnellement, suivant les directives qu'il reçoit de l'office.

Le rôle de l'office est donc essentiellement un rôle d'encadrement et de distribution d'eau. Mais à ce rôle s'ajoutent de nombreuses autres activités, telles que la construction et l'entretien des canaux d'irrigation et des drains, la construction de bâtiments, les travaux de motoculture, les transports, les industries de transformation des produits agricoles, la commercialisation des produits dont les fellahs ne peuvent trouver l'écoulement par leurs propres moyens, les achats de matériel ou de produits agricoles pour leur compte, le crédit agricole, l'expérimentation agricole, et zootechnique, la production d'arbres fruitiers de pépinière, de semences, etc., etc...

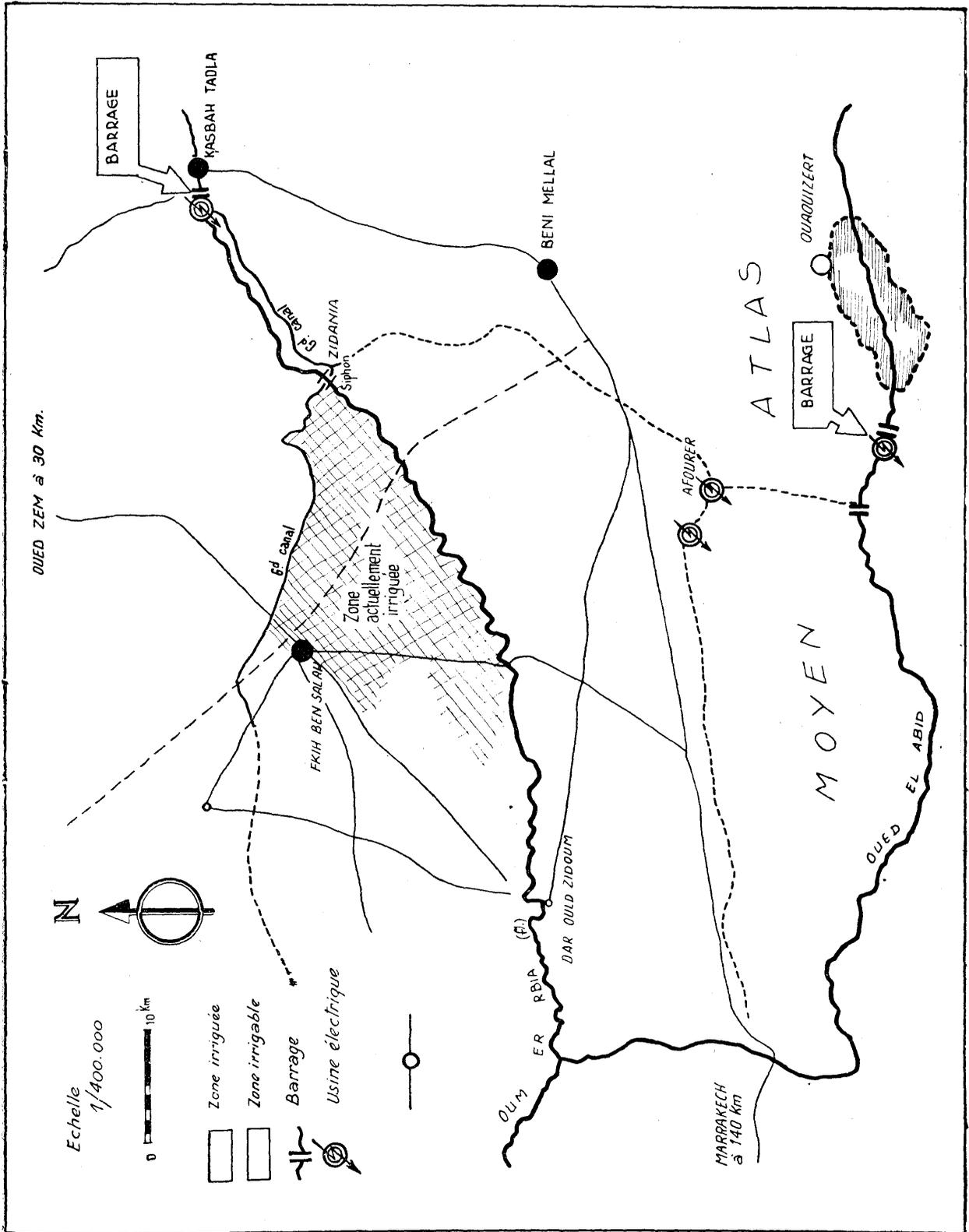
Extrait de la « terre marocaine », n° 252 de novembre 1950.

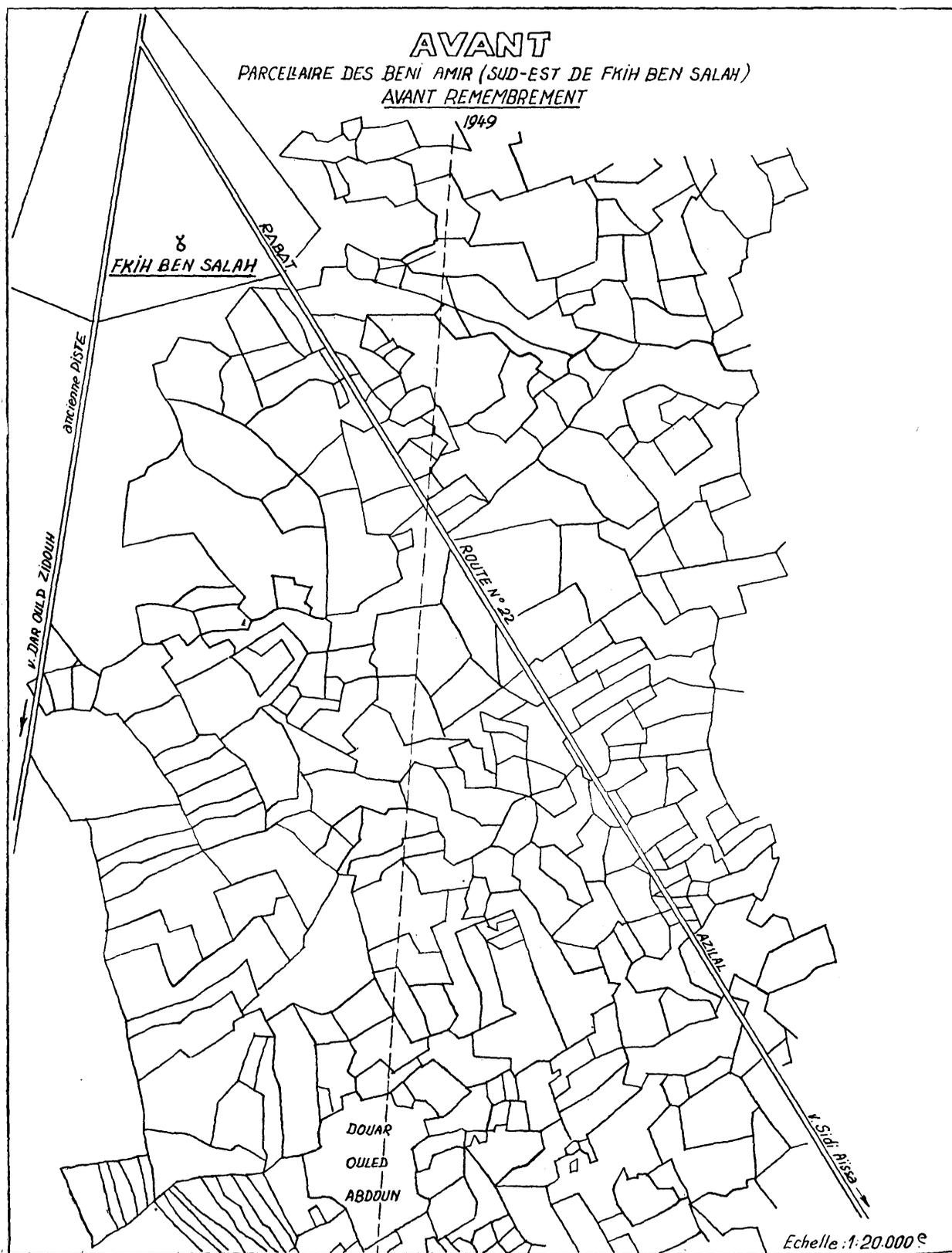
En vue de satisfaire à tous ces besoins, l'organisation de l'office a été conçue de la manière suivante.

Son directeur est de droit, le contrôleur civil, chef du territoire du Tadla, résidant à Béni-Mellal, et qui est responsable devant un conseil d'administration présidé par le secrétaire général du Protectorat, et composé des directeurs des principales administrations du Protectorat, des représentants des fédérations des chambres française et marocaine d'agriculture (1<sup>er</sup> col-

lège), de commerce (2<sup>me</sup> collègue), d'intérêts divers (3<sup>me</sup> collègue), de telle sorte qu'à côté des fonctionnaires, des représentants élus de la population française et marocaine, siègent à ce conseil, dont le directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts, est administrateur-délégué.

L'office étant essentiellement décentralisé, est dirigé sur place, à Fquih ben Salah, par le contrôleur civil, chef de la circonscription des Béni-Amir Béni-Moussa.





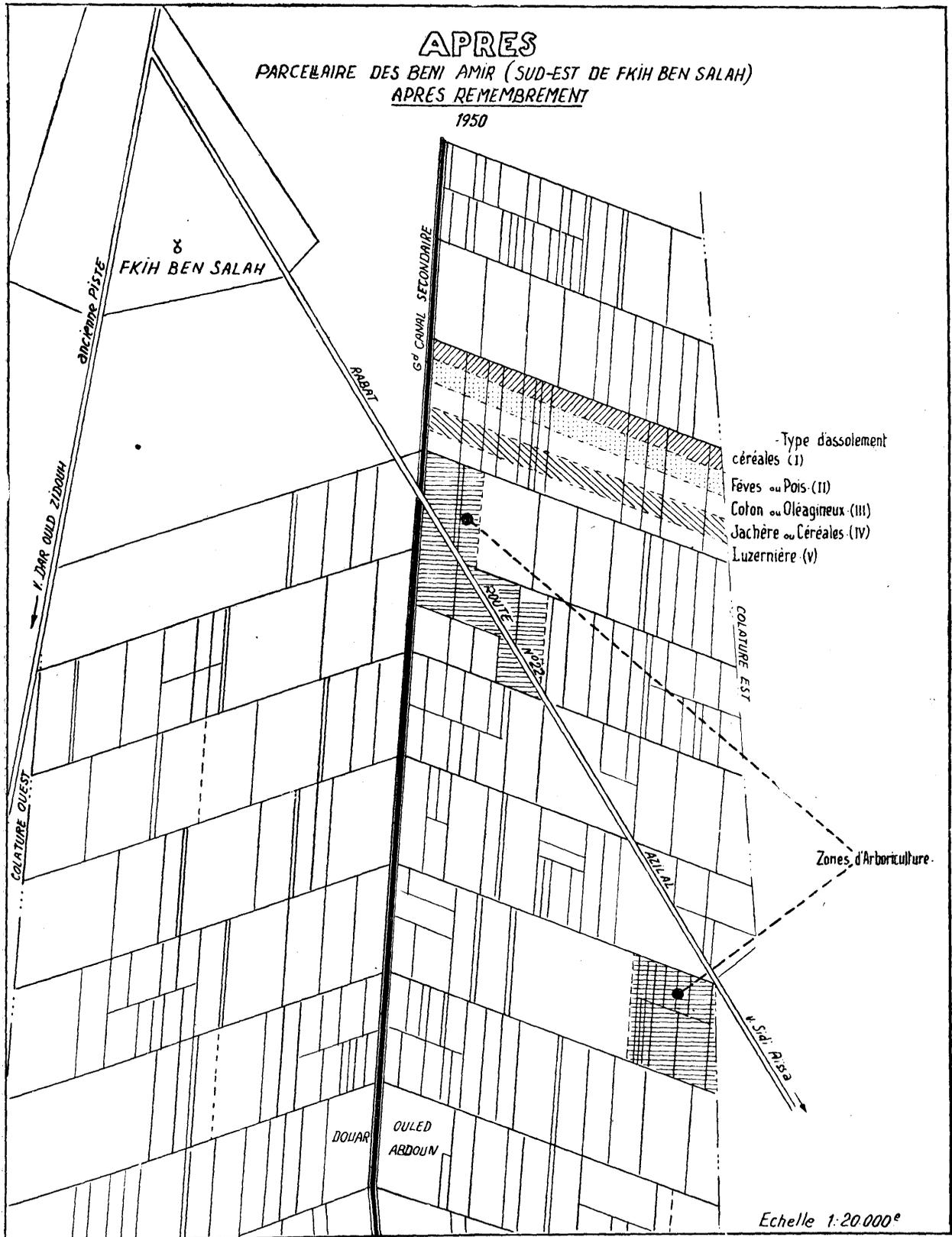
Il dispose de quatre services :

1° Le service des travaux (S.T.), dirigé par l'ingénieur principal des travaux publics, chef de la subdivision de l'hydraulique du Tadla, détaché par la direction des travaux publics auprès de l'office, et qui est chargé de tous les aménagements et entretiens d'installations d'irrigation ainsi que de la construction et de l'entretien des bâtiments de l'office.

2° Le service des exploitations agricoles (S.E.A.) dirigé par l'inspecteur de l'agriculture, chef de l'arrondissement agricole des Beni-Amir Beni-Moussa, qui est détaché auprès de l'office par la direction de l'agriculture, du commerce et des forêts, et qui est chargé de toutes les questions agricoles. Il fixe au début de chaque campagne agricole le programme de cultures à effectuer sur la totalité du périmètre irrigué par tous les fellahs propriétaires.

Le périmètre actuel est divisé en 17 secteurs d'un millier d'hectares chacun, répartis entre 300 propriétaires environ (la moyenne de la propriété dans les Béni-Amir s'établissant entre 2 et 5 has en plusieurs parcelles). A la tête de chaque secteur est placé un « chef de secteur », qui recevant le programme de cultures à réaliser sur son secteur, le répartit entre tous les propriétaires, en prenant soin de respecter

pour chacun d'entre eux l'assolement prévu ; il s'attache en outre à connaître individuellement chaque propriétaire, sa situation, ses besoins, les difficultés auxquelles il a à faire face, etc..., etc... Il tient un « cahier de secteur » qui reflète au jour le jour, fellah par fellah, la vie agricole de son secteur ; il répartit les « tours d'eau », contrôle les débits utilisés, fixe les irrigations, fait entretenir le réseau de séguias, distri-



bue engrais et semences et en débite les comptes courants de chacun des fellahs ; surveille l'exécution des travaux agricoles, et tient la main à ce qu'ils soient exécutés dans les délais fixés ; il fait faire les plantations d'arbres et fait exécuter les tailles ; il transmet avec son avis les demandes de travaux de motoculture émanant des fellahs ; lors des récoltes, des avances de fonds lui sont consenties qui lui permettent d'acheter leur récolte aux fellahs, si ceux-ci éprouvent des difficultés de vente. Ils sont conseillés dans leur tâche :

— par l'inspecteur de l'horticulture, détaché auprès de l'office comme chef de la section horticole ;

— par le vétérinaire inspecteur de l'élevage, détaché auprès de l'office comme chef de la section défense des cultures.

Ceux-ci se déplacent constamment et au cours de leurs fréquentes tournées guident et conseillent les chefs de secteurs.

En outre le S.E.A. dispose :

— d'une section administrative, dont dépend un magasin agricole ;

— d'un parc agricole dont dépendent 3 ou 4 groupes mobiles de motoculture (G.M.C.) composés chacun de 6 tracteurs de diverses puissances et du matériel agricole adéquat. Chaque groupe est dirigé par un chef de G.M.C., qui sur instructions du chef du S.E.A., se déplace de secteur en secteur afin d'y effectuer les travaux agricoles « à façons » dont les fellahs ont fait la demande. Ce chef de G.M.C. disposant d'une « roulotte-camping », ne quitte jamais ses tracteurs. Les travaux effectués sont payés à la récolte ;

— d'une section d'études et de recherches agronomiques dirigée par un inspecteur-adjoint de l'agriculture détaché auprès de l'office, et qui sous le contrôle technique du centre de recherches agronomiques du Maroc, procède aux diverses enquêtes pédologiques et agrologiques qui doivent précéder toute mise en irrigation d'une zone nouvelle, ainsi qu'aux expériences qu'elles impliquent. Il est en outre chargé de l'expérimentation agricole (champs d'essais du périmètre irrigué) ;

— d'une section technologique chargée du conditionnement et de la transformation des produits agricoles (fruits, oléagineux, etc...).

A côté des secteurs agricoles, composés uniquement de fellahs marocains propriétaires, co-existent des exploitations, conduites entièrement « à l'européenne » par du personnel appointé par l'office et intéressé aux bénéfices. Deux formes d'exploitation ont été mises au point : des associations et des filiales.

*Les associations*, installées sur des terrains collectifs de tribus, inutilisés et que ces associations mettent en valeur — le terme « association » étant justifié par le fait qu'il s'agit d'une véritable association entre l'office et la collectivité ; celle-ci apportant le terrain nu pour une durée de 20 ans, reçoit en échange 20 % des parts et les bénéfices correspondant à ces 20 % ; l'office apportant capitaux, matériel, personnel, etc..., reçoit 80 % des parts. Le directeur de l'office est le gérant statutaire de ces associations, qui ont chacune à leur tête un directeur et disposent de budgets propres dans le cadre du budget général de l'office.

Ces associations au nombre de 4 couvrent 2.300 has environ ; parmi elles :

— La pépinière des *Béni-Amir* (P.B.A.) est installée sur 105 has irrigués : 65 has sont dévolus à la production des arbres fruitiers et forestiers destinés au périmètre irrigué. La cadence normale de production est de 160.000 fruitiers et 60.000 forestiers par an ; 40 has sont complantés en « verger de démonstration », modèle de ce qui doit être réalisé dans les conditions locales. Co-existant avec la P.B.A. et employant le même personnel technique, une station régionale horticole, relevant directement de la direction de l'agriculture et qui est chargée de toute l'expérimentation horticole pour la région du Tadla, prolonge la P.B.A. sur 40 has.

— Les filiales, qui sont des exploitations en régie

directe, installées sur des terrains appartenant à l'office ; elles sont au nombre de 3 et couvrent environ 1.000 has.

Chacune de ces associations ou filiales s'est spécialisée dans une activité agricole particulière : cultures industrielles, élevage ovin et laitier, aviculture, maraîchage, production de semences, céréaliculture, etc...

3° *Le service administratif et commercial* (S.A.C.) comportant :

— un bureau comptable dont dépend une section « comptabilité fellahs » tenant à jour les comptes de tous les fellahs du périmètre ;

— un bureau administratif, chargé de l'administration de l'office et de son personnel et des opérations de crédits aux fellahs ;

— un bureau commercial, chargé de toutes les opérations commerciales, des achats de matériel, des ventes de récoltes, etc... et contrôlant un magasin général ;

— un bureau foncier, chargé des achats de terrains ruraux et urbains. En effet, en application du dahir de 1938, destiné à enrayer toute spéculation foncière, nul étranger (européen ou marocain) aux tribus des Béni-Amir et Béni-Moussa, n'a le droit d'acquérir du terrain sur le territoire de ces tribus. Seules les transactions entre membres de la tribu et avec l'office, sont admises. L'office ne rachète son terrain à un fellah qu'après une enquête prouvant que celui-ci n'est pas en mesure d'exploiter l'intégralité de son patrimoine, même avec l'appoint de prêts. Le prix est fixé par l'office d'après la valeur réelle du terrain et sans aucune arrière pensée de spéculation. Ce sont les terres provenant de ces acquisitions qui, exploitées rationnellement constituent le patrimoine foncier de l'office, sur lequel sont installées les filiales décrites plus haut.

4° *Le service des exploitations industrielles* (S.E.I.) comportant :

— une section de transports, chargée de tous les transports marchandises et de personnel ;

— une section du matériel auto, chargée de l'entretien et des grosses réparations des véhicules auto de l'office ;

— une section de réparations du matériel agricole ;

— une section de mécanique générale et de menuiserie.

Une telle organisation était indispensable pour promouvoir dans un milieu aussi peu évolué que les Béni-Amir, une mise en valeur sérieuse basée sur des techniques agricoles éprouvées. D'ailleurs, après huit années d'existence, l'office est toujours en perpétuelle évolution, et le système auquel il est arrivé n'est que le résultat d'une assez lente progression.

Il ne pouvait, en effet, être question d'imposer brutalement des techniques modernes aux fellahs. Il fallait les éduquer, puis les convaincre afin d'en faire des agriculteurs consommés, stade qui n'est malheureusement pas encore atteint.

Il est certain que le procédé qui eut consisté à se substituer purement et simplement au fellah pour l'exploitation de sa terre eut été le plus simple. Il ne pouvait être retenu, étant peu conforme aux principes du Protectorat. L'administration française s'est volontairement cantonnée dans le rôle de conseiller technique et de tuteur.

Du point de vue technique agricole, il est apparu que la vocation générale de cette région était double : l'arboriculture fruitière et l'élevage. Or, l'une et l'autre de ces spéculations sont des œuvres de longue haleine, auxquelles il fallait un support financier à court terme : les cultures industrielles riches.

En ce qui concerne l'élevage, très peu de choses, jusqu'à présent ont pu être réalisées. Cependant, un premier stade a été atteint, puisque près de 1.000 has de luzernières existent actuellement sur le périmètre irrigué (le programme de cultures imposé aux fellahs

comportant pour chacun une petite parcelle de luzerne). En outre sur des terrains collectifs ou sur des parcelles achetées par l'office, des prairies permanentes irriguées ont été créées (mélanges de graminées telles que le ray-grass, le dactyle, le fromental, etc..., et de légumineuses telles que les trèfles ; ou bien cultures de graminées exotiques ayant donné de bons résultats à l'expérimentation, telles que le napier, le chloris gayana, le paspale, la canne à sucre fourragère, etc...).

La nourriture des bêtes étant désormais assurée et les fellahs s'étant familiarisés avec les cultures fourragères, le deuxième stade consistera à améliorer les races bovines marocaines, telles que la race « Zaër », par sélection continue, et à importer en vue de leur adaptation, des races européennes, qui dans les conditions d'un élevage plus évolué, permettront d'obtenir une bonne production laitière moyenne, doublée d'une production de viande de qualité. Il semble que la race tarentaise, qui est assez rustique, doive répondre à ces deux buts. En même temps, les fellahs s'habitueront progressivement aux exigences de l'élevage moderne, mais c'est là une œuvre à échéance lointaine et qui ne fait que débiter.

Par contre, l'échéance de l'œuvre arboricole est beaucoup plus rapprochée, l'expérience locale prouve qu'en 10 ans, les fellahs « amiris » peuvent devenir d'assez bons arboriculteurs.

Depuis 1940, les plantations arboricoles se sont succédées régulièrement et ont été imposées avec beaucoup de patience, car elles se sont heurtées à l'hostilité déclarée des fellahs, pour qui le rapport lointain des arbres qu'on les obligeait à planter semblait problématique. Leur opinion a été sérieusement modifiée au vu des premières récoltes de fruits.

Les essences préconisées (compte tenu de la faible salure des eaux de l'Oum er Rebia, 1 g. 3 de ClNa en période d'étiage) sont l'olivier, l'abricotier, le figuier, l'amandier, le prunier, le grenadier, la vigne, etc... les agrumes ayant été systématiquement éliminés en raison des risques que pouvaient présenter le sel, risques qu'il est inopportun de faire courir à des gens déjà peu favorables aux arbres.

La tendance générale est de recouvrir toutes les zones agrologiques à vocation arboricole, d'une vaste trame de plantations à 24 m x 24 m, puis ultérieurement à 12 m x 12 m, de manière à permettre des cultures intercalaires en tout état de cause. Actuellement, plus de 400.000 arbres fruitiers (dont 250.000 oliviers et 35.000 abricotiers) existent et la cadence annuelle de plantation préconisée, compte tenu du programme d'extension du périmètre irrigué, est de 50.000 oliviers, 20.000 abricotiers, 20.000 figuiers, 20.000 divers et 100.000 vignes à raisin à sécher. Ces arbres plantés en décembre, après 2 ans de pépinière, reçoivent une irrigation à la plantation, puis des irrigations de janvier à octobre, à la cadence de 2 par mois au début, puis de 1 par mois à partir d'août, avec un module de 2 m3 par arbre et par irrigation. La deuxième année,

la cadence d'irrigation n'est plus que de 1 à 2 par mois, du mois de mars au mois d'octobre, avec un module de 5 à 6 m2 par arbre.

Lorsque l'irrigation à partir de 1952 s'étendra sur la rive droite de l'Oum er Rebia, des plantations d'agrumes pourront être envisagées, la salure de l'eau d'irrigation provenant du barrage de Bin el Ouidane étant pratiquement nulle.

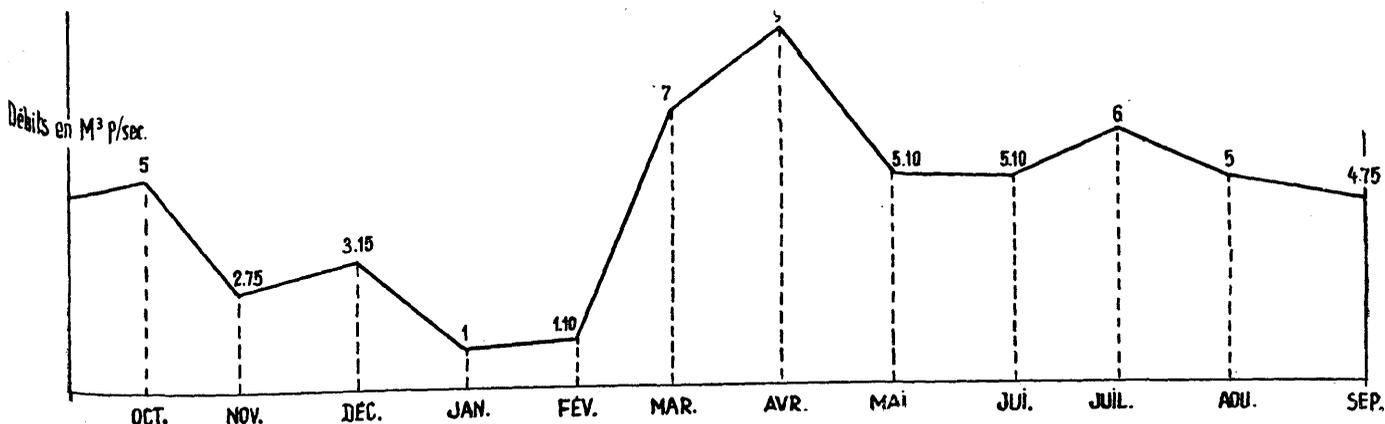
L'arboriculture et l'élevage constituant l'orientation générale de l'agriculture des Béni-Amir, il n'en reste pas moins vrai que des cultures annuelles sont indispensables, pour assurer d'une part leur subsistance aux populations locales et pour permettre, d'autre part, aux fellahs, d'assurer annuellement leur trésorerie ; enfin pour satisfaire aux exigences d'une technique agricole rationnelle ; en conséquence, un assolement type a été adopté, qui sur des propriétés d'une contenance minima de 5 has prévoit une culture de céréales, suivie d'une culture de légumineuses d'hiver (fèves ou pois) suivie d'une culture de printemps (coton ou oléagineux) à laquelle peut succéder une jachère ; en même temps une luzernière est conduite hors-assolement pendant ces 4 ans, la sole ayant portée la luzerne reprenant sa place dans l'assolement en 5<sup>me</sup> année.

Cet assolement a l'avantage de ne pas être trop exigeant en eau d'une part et de ne pas épuiser la terre outre mesure, d'autre part ; la présence obligatoire tous les ans, d'une sole de légumineuses constitue une garantie ; en outre, des « restitutions » sont faites régulièrement au terrain sous forme d'engrais minéraux. Cet assolement n'est pas appliqué intégralement aux petites propriétés dans lesquelles la luzernière n'est pas imposée, et où elle est remplacée par du maraîchage ou un accroissement de la sole de céréales.

Le programme actuel de cultures, sur un périmètre irrigué total de 14.000 hectares (à l'exclusion des associations et des filiales) s'établit donc de la manière suivante :

- 3.000 has de céréales (blé dur ou blé tendre) ;
- 3.000 has de légumineuses d'hiver (fèves ou pois) ;
- 1.500 has de coton ;
- 1.500 has d'oléagineux ou divers ;
- 3.000 has de jachère ;
- 1.000 has de luzerne ;
- 1.000 has de maraîchage et vergers.

Le programme peut être mené à bien avec un débit moyen fictif continu de 0,33 l/sec. par ha (l'irrigation des cultures s'appliquant en même temps aux arbres). Soit un débit théorique total de 6 m3/sec. en moyenne s'appliquant sur 18.000 has (associations et filiales comprises). En réalité, ce débit moyen doit être de 8 m3/sec. environ, du fait des déperditions d'eau dans les canaux en terre. La répartition des débits théoriques d'irrigation au cours de l'année est la suivante :



On remarque que contrairement à ce qu'on pouvait supposer, la plus grosse « pointe » des besoins en eau se situe en avril-mai.

Ces consommations excessives d'eau d'irrigation sont dues à la conformation des séguias, qui, afin de respecter la propriété, sont obligées d'en suivre le contour polygonal irrégulier ; la circulation de l'eau se fait donc mal, sa vitesse étant brisée ; elles sont dues aussi au fait que tout le réseau existant à l'exception du canal principal, a été réalisé en terre (à une époque où la pénurie de ciment se faisait cruellement sentir : 1940 à 1944). Mais la conséquence la plus grave de ce système est moins la consommation excessive de l'eau que la remontée désastreuse de la nappe phréatique, qui en raison des proportions catastrophiques qu'elle prenait en 1947, nécessita dès 1948 l'élaboration et la réalisation d'un réseau complet de drains sur toutes les zones du périmètre menacées de stérilisation complète par la remontée de l'eau à la surface du sol. Grâce à de gros efforts, le péril fut conjuré dès 1949 ; près de 50 kms de drains profonds (de 1 m. 50 à 2 m. 50) ayant été creusés en 1948 et en 1949.

L'hétérogénéité du sol et du sous-sol n'ayant pas permis de prévoir les points où se produiraient ces remontées d'eau, il faut procéder empiriquement, au fur et à mesure que des remontées sont signalées ; les seuils imperméables constituant autant de barrages souterrains qu'il faut neutraliser.

Pour pallier ces inconvénients dans l'avenir, différentes mesures ont été prises concernant l'extension du périmètre irrigué. Toute extension devra faire désormais l'objet d'une étude agro-pédologique approfondie. En outre, la décision de « remembrer » et de « regrouper » la propriété foncière préalablement à toute « mise en eau » fut prise avec le plein accord des intéressés. Enfin, le futur réseau d'irrigation sera désormais bétonné et « porté ».

Une première application de ces principes faite au cours de l'année 1949-50, sur 2.000 nouveaux hectares ouverts à l'irrigation, est particulièrement encourageante et marque une étape importante de l'évolution des esprits. En effet, après une étude agro-pédologique qui permet d'éliminer des terres de médiocre valeur, et de préciser les vocations agricoles des différents types de sols rencontrés sur les 1.700 has restant, un important travail de remembrement fut mené à bien avec l'appui de l'autorité de contrôle. *Les fellahs acceptèrent de leur plein gré le regroupement de leurs parcelles*, leur redistribution suivant des formes géométriques simples (parallélogrammes) sur des terrains dont la valeur agricole leur était garantie comme étant égale à celle de la parcelle où ils étaient installés précédemment.

Cette redistribution fut effectuée dans le cadre d'un réseau d'irrigation en canaux bétonnés portés, ayant un tracé rectiligne simple (en arêtes de poisson).

Ce nouveau réseau recevra l'eau au 1<sup>er</sup> octobre 1950 et les fellahs en possession de leurs nouvelles parcelles pourront y réaliser un programme de cultures facilement contrôlables, pour lequel ils pourront faire appel à la traction mécanique ; les parcelles de tous les propriétaires se présentant en effet sous la forme d'une enfilade, dont toutes les soles portant la même culture seront juxtaposées (voir schéma annexé) alors que des zones entières seront réservées à la constitution de vergers.

Une telle réorganisation permettra de serrer de beaucoup plus près les débits, en supprimant les risques de déperditions, et un débit moyen réel de 0,33 l/sec. par hectare sera suffisant ; par ailleurs, les risques de résurgences de la nappe phréatique seront pour la même raison sérieusement diminués.

Désormais, cette formule faisant ses preuves, tout le périmètre à irriguer sera équipé d'une manière analogue ; ultérieurement le périmètre anciennement irrigué sera réorganisé sur cette base.

En conclusion, l'office de l'irrigation aux Béni-Amir se doit de perfectionner de jour en jour ses techniques. L'œuvre est importante, et ne pourra être menée à bien qu'au cours des dix années à venir ; le stade des hésitations des essais et des erreurs étant dépassé, l'office, dans un esprit de libéralisme économique souhaiterait voir des intérêts privés participer au développement de cette région. Il ne pourrait y avoir que des avantages pour l'économie générale de la région à ce que des industries privées de transformation de produits agricoles s'installent dans le périmètre irrigué. Il est bien évident que l'extension constante de la zone irriguée augmente sans cesse le nombre des problèmes auxquels l'office doit faire face et qu'il ne peut envisager de résoudre par ses propres moyens sans courir le risque de devenir une espèce de monstre contrôlant toutes les activités du pays. Son rôle a été défini une fois pour toutes et l'office ne désire pas en sortir. Maintenant que l'impulsion est donnée, les capitaux privés peuvent s'investir sans risques. D'ailleurs l'accroissement fabuleux en 10 ans du petit centre de Fquih ben Salah qui est passé de 300 habitants (dont 5 européens) en 1940 à 6.000 (dont 400 européens) en 1950, est une indication très nette de l'essor économique de la région et un sûr garant de l'évolution du pays vers la prospérité.

J. POURTAUBORDE,  
*Inspecteur de l'agriculture,  
Chef du service des exploitations  
agricoles de l'office.*

## PAYSANAT (1)

En exergue à cet important chapitre, je voudrais placer quelques paroles que prononçait dans cette même enceinte M. Lacoste en décembre dernier, lorsqu'il abordait la question du paysanat : « Faut-il que ce conseil se demande deux fois par an, tous les ans, disait-il, s'il faut que l'administration de ce pays s'intéresse, ou non, à la mise en valeur de la terre ? et, si l'on veut bien accorder une solution positive à ce premier dilemme, faut-il chaque fois recommencer à mettre en cause l'opportunité du choix qui a été fait, il y a cinq ans, des formules que met en œuvre, après les avoir considérablement adaptées, modifiées et perfectionnées, l'organisme baptisé paysanat ? »

Une fois de plus, — et bien que personne, je crois, dans cette assemblée, du moins si j'ai bien compris le sentiment de la commission du budget, ne s'élève contre le principe même de l'œuvre, — une fois de plus, donc, remettons la question en chantier ; mais avant d'en exposer un bilan aussi objectif que possible qui tiendra

compte, soyez-en certains, de toutes vos critiques, je voudrais tenter une définition du paysanat afin qu'au cours de la discussion nous puissions demeurer dans le cadre rigoureux d'une définition précise.

### A. — DEFINITION.

Le paysanat est une œuvre publique de modernisation rurale ayant pour but d'assurer la mise en valeur agricole de périmètres ruraux déterminés et de constituer dans ces périmètres un équipement de caractère économique et social.

A l'échelon régional, le secteur de modernisation est doté de la personnalité civile et financière ; il fonc-

(1) Extrait du rapport sur le projet de budget du secrétariat général du Protectorat pour l'exercice 1951, présenté par le docteur A. Jugnet, délégué du 3<sup>ème</sup> collège, à la session de novembre-décembre 1950 du conseil du Gouvernement.

tionne en terre de tribu sous la tutelle de l'autorité locale de contrôle et du caïd.

A l'échelon central, ces secteurs sont coiffés par la C.E.A.P., ou centrale d'équipement agricole du paysanat, organisme chargé de répartir les moyens financiers matériels et personnels entre les S.M.P. et de coordonner leurs activités dans la mise en œuvre de la modernisation rurale.

Voilà le véritable cadre dans lequel le paysanat va exercer, parallèlement à son action sociale, une triple activité : culture directe de terres collectives, exécution de travaux à façon, rayonnement dans le périmètre du secteur.

1° *Culture directe* :

Celle-ci est effectuée par les moyens propres du secteur sur une terre collective mise à la disposition du paysanat par une tribu ou en association avec elle selon un contrat déterminé.

Le paysanat laboure, sème, récolte en employant la main-d'œuvre de la tribu qui reçoit, au titre de la rente du sol ou du contrat d'association, une part des bénéfices.

A titre d'exemple rappelons qu'en 1948-1949, sur les 9.000 hectares cultivés directement ou en association, le paysanat a payé aux ouvriers des tribus 72 millions de salaire et 29 millions au titre de la rente du sol et des contrats d'association.

Cette formule de la culture directe, si elle apporte donc bien, en plus de l'équipement social, une amélioration économique certaine puisque la terre défrichée et convenablement cultivée produit plus, si elle est pour le marocain une source de richesse nouvelle, ne remplit cependant que très mal son rôle éducatif qui doit conduire un peuple à la modernisation rurale ; encore n'y arrivera-t-il que si chaque paysan encadré, surveillé et conseillé, prend lui-même en main les destinées de sa propre terre et non pas va, sous l'aspect d'un ouvrier agricole, gagner son pain en cultivant certes la terre de sa tribu, mais en la cultivant pour un salaire journalier et apparemment pour le compte d'un autre.

Cette culture directe, pour critiquable qu'elle soit en ses fins éducatives, n'en possède pas moins un double avantage.

Tout d'abord elle est dans le bled la cellule d'implantation du paysanat qui forme un tout indivisible économique et social ; là où arrivent les tracteurs modernes, arrivent en même temps l'instituteur et le médecin, et c'est l'image même de la modernisation sous sa forme la plus tangible : à un mieux-être économique correspond un développement de la connaissance humaine et une amélioration de l'hygiène.

Ensuite la culture directe est pour le paysanat une source de revenu qui permet de combler partiellement le déficit de l'ensemble, car, même au paysanat, quand une terre est bien cultivée, elle rapporte ! Et cette notion, nous le verrons tout à l'heure, n'est pas négligeable et devra entrer en ligne de compte quand nous formulerons nos vœux quant à l'avenir de cette institution.

Cette culture directe, enfin, avec ses avantages et ses inconvénients a discrédité pendant longtemps l'œuvre du paysanat — ce n'est pas là son moindre ennui — et continue encore à jeter le trouble dans des esprits particulièrement avertis, car, pour beaucoup, culture directe égal kolkoze.

En effet, si nous remontons à 1945, époque des débuts du paysanat, on aurait pu croire que l'œuvre amorcée prenait l'aspect peu enviable d'une entreprise kolkozienne ; paysans dépouillés de leurs terres, se couchant devant les tracteurs, l'Etat tout puissant voulant créer ce choc psychologique qui devait brutalement faire connaître à des tribus à rythme de pensée moyenâgeux les bienfaits du rythme moderne accéléré..., autant de slogans qui ont fait image, qui ont déformé l'esprit d'une œuvre qui, comme toute œuvre humaine de quelque envergure, a eu, avec ses débuts difficiles,

ses erreurs initiales, ses fautes, ses tâtonnements dans la recherche d'une ligne de conduite d'autant plus délicate à déterminer que le terrain d'action est plus divers.

Il m'est cependant pénible d'entendre encore à propos du paysanat, ce mot qui chez nous garde en son sens une certaine noblesse, évoquer sous le vocable étranger de kolkoze la ferme collectiviste russe où le moujik, dépouillé de sa terre par l'Etat, travaille sous le contrôle d'un commissaire politique qui calcule impitoyablement son rendement en lui inculquant, non pas l'idée d'une libération de l'homme par le travail, mais l'asservissement de l'individu au profit de l'Etat tout-puissant.

Pensez-vous que notre berbère qui œuvre en paix sur sa terre collective entre le moniteur agricole, l'instituteur et le médecin, qui voit chaque année son standing de vie s'améliorer, se prenne pour un camarade de l'union soviétique ? Je ne le pense pas ; alors si vous le voulez bien, gardons à notre œuvre le nom de paysanat qui fleurit bon le terroir.

2° *Travaux à façon* :

Ceux-ci sont exécutés à la demande du fellah et payés par lui sur sa propriété ou tout au moins sur la parcelle qui lui est attribuée pour l'année par sa tribu, par conséquent en dehors de la zone exploitée directement par le secteur.

Le fellah qui reste libre de choisir son programme de culture peut ou non faire appel aux moyens mécaniques du paysanat ou demander que tel ou tel travail, défrichement, labour ou moisson, soit exécuté sur sa terre.

C'est la démonstration à domicile de l'efficacité des moyens mécaniques chez un paysan qui a compris que pour augmenter son rendement il valait mieux travailler la terre, et cette notion, n'en doutons pas, lui est devenue familière en regardant fonctionner la ferme-pilote constituée par l'exploitation en secteur direct.

Le succès grandissant des travaux à façon s'inscrit dans le petit tableau suivant :

1945			
1946	....	1.500 hectares de travaux à façon ;	
1947	....	4.000	»
1948	....	8.000	»
1949	....	12.000	»
1950	....	16.000 (prévision).	

Ces travaux à façon dont l'importance est chaque année grandissante, s'ils traduisent la réussite de l'œuvre de modernisation rurale dans les esprits marocains, n'en constituent pas moins une très lourde charge pour le paysanat qui, sollicité de toutes parts, n'arrive parfois que difficilement à répondre à la demande.

3° *Rayonnement* :

C'est la troisième forme d'activité du secteur implanté dans le bled, plus délicate à définir parce que moins tangible, faite de la vertu de l'exemple, de patiente persuasion, faite surtout des qualités bien françaises de bon sens et de cœur et, là encore, c'est un succès puisque les surfaces surveillées où s'exerce notre rayonnement sont en progression constante :

1945	.....	1.000 hectares surveillés ;
1946	.....	6.000
1947	.....	10.000
1948	.....	20.000
1949	.....	33.000
1950	.....	40.000 (chiffre prévu).

C'est dans nos zones de rayonnement que l'on a vu cette année des marocains cultiver des légumineuses — et en ligne — et se préoccuper de l'assolement de leur terre, notion qu'ils commencent à acquérir parce que le moniteur agricole a su patiemment faire comprendre.

Nouvelles cultures qui s'implantent dans le bled, arboriculture comme à Oulmès, culture fourragère, etc., autant de sources d'enrichissement qui apparaissent au fur et à mesure que s'installe et se développe l'œuvre de modernisation rurale.

Si je me suis permis d'être un peu long dans ce début c'est pour fixer une fois pour toutes le cadre dans lequel évolue le paysanat et, après l'avoir bien défini, vous montrer qu'elles étaient ses différentes formes d'activité que je récapitulerai dans le tableau ci-après :

Campagnes	SUPERFICIES CULTIVEES (ha)		Superficies surveillées (rayonnement)
	directement	à façon	
1945-46 ..	2.000	»	4.000
1946-47 ..	4.500	1.500	6.000
1947-48 ..	7.000	4.000	10.000
1948-49 ..	9.000	8.000	20.000
1949-50 ..	11.000	12.000	33.000
1950-51 ..	14.000	16.000	40.000

Voilà donc une œuvre qui en 1945 étendait son influence sur 3.000 hectares et qui en 1950 travaillera ou surveillera 70.000 hectares.

Quant à la progression des trois formes d'activité des secteurs elle s'inscrit comme suit :

	1945	1950
Surfaces cultivées directement ....	1	7
Surfaces des travaux à façon ...	0	16
Surfaces surveillées (rayonnement) .	1	40

Notons que, conformément au vœu qui a toujours été émis par ce conseil, la culture directe ne s'est développée que lentement alors que les travaux à façon et les surfaces surveillées augmentaient très rapidement.

C'est la très rapide extension du paysanat qui est une notion essentielle à retenir, faisant en cinq ans de 3.000 hectares à 70.000 hectares, et qui, si elle est un gage du succès de l'entreprise auprès des marocains, va expliquer également en partie les difficultés de gestion.

En effet l'exploitation de cet immense ensemble est déficitaire et c'est la question qui aujourd'hui va nous occuper tout particulièrement, puisque, un crédit de 180 millions est prévu comme contribution à l'équilibre du budget de fonctionnement du paysanat.

## B. — ETUDE DU DEFICIT.

Si nous voulons définir tout d'abord le terme « déficit d'exploitation », nous pouvons dire qu'il représente la différence entre la somme des dépenses annuelles d'exploitation des S.M.P. amortissements et intérêts non compris, et leurs produits nets. Nous entendons par produit net ce qu'il reste du produit brut après les répartitions aux fellahs de la collectivité.

Le tableau ci-contre donne en millions de francs les rapports entre les dépenses, les produits bruts, les produits nets et le déficit :

	1946-47	1947-48	1948-49	1949-50 (chiffres prov.)
Dépenses ..	96	183	311	385
Prod. bruts.	55	187	210	250
Répart. aux fellahs à déduire.	10	22	29	32
Prod. nets .	45	165	181	218
Déficit ....	51	18	130	167

Nous constatons que le déficit d'exploitation augmente régulièrement depuis la campagne 1947-1948 et il est intéressant de comparer sa progression avec celle des surfaces cultivées et surtout avec la manière dont elles sont cultivées, directement, à façon, ou simplement soumises au rayonnement.

Encore un tableau et je m'en excuse.

Campagnes	SUPERFICIES CULTIVEES		Superficies surveillées (rayonnement)	Déficit
	directement	à façon		
1947-48	7.000	4.000	10.000	18
1948-49	9.000	8.000	20.000	130
1949-50	11.000	12.000	33.000	167
1950-51	14.000	16.000	40.000	150 (estimation)

De sa lecture, sans vouloir donner trop de signification aux chiffres, se dégage l'impression que la courbe du déficit monte très rapidement en harmonie avec l'augmentation des surfaces soumises à rayonnement, alors que la courbe des surfaces cultivées directement ou à façon monte beaucoup plus lentement.

On serait donc tenté de penser que le rayonnement coûte beaucoup plus cher que la culture directe ou le travail à façon, et c'est la première constatation, la deuxième étant la cassure de la courbe ascendante du déficit qui passe de 167 millions en 1949-1950 pour tomber à 150 millions en 1950-1951, ce qui laisserait penser qu'un peu d'ordre a été remis dans la maison.

Après ces constatations liminaires et les chiffres du déficit nous étant connus, tâchons d'étudier les causes de ce déficit :

Tout d'abord le paysanat est une entreprise d'Etat, et vous savez aussi bien que moi que, malgré la conscience et le dévouement des fonctionnaires, une affaire confiée à l'Etat « rend » toujours moins bien qu'une affaire privée. Il n'est point besoin d'en citer des exemples pour vous convaincre.

Ensuite cette gestion d'Etat s'accompagne obligatoirement d'un personnel qui, sans être pléthorique, loin de là, pèse lourdement sur les frais d'exploitation. Notre conseil d'administration de la C.E.A.P. exige des bilans et des comptes et cela ne va pas sans grever notre budget, car la surveillance comptable de 70.000 hectares n'est tout de même pas une bagatelle.

Si nous examinons les causes de déficit par rapport aux différents modes de culture nous constatons que :

a) Le rayonnement coûte, et coûte cher, et nous avons vu plus haut le déficit de l'ensemble croître parallèlement aux surfaces sur lesquelles s'exerce le rayonnement. Pourquoi ? Parce que l'encadrement — et c'est la base du rayonnement — s'il est rentable pour l'ensemble du pays à l'échéance par l'accroissement de richesses qu'il implique, ne profite en aucune façon au budget des secteurs qui s'y consacrent. On voit mal comment tel secteur qui encadre plusieurs centaines de lots de terrains irrigués, qui a dû les équiper en puits, pompes et seguias bétonnées, qui leur fournit le personnel d'encadrement nécessaire et qui ne possède pas le terrain lui-même, pourrait équilibrer son budget.

Le rayonnement est donc onéreux et s'inscrit en déficit alors qu'il est la raison même du paysanat, qu'il est à intensifier comme on l'a fait ces dernières années selon les directives données par le conseil lui-même ;

b) Les travaux à façon ne sont pas rentables non plus, car les prix — nous le verrons plus loin — sont calculés au plus juste pour couvrir les frais, et des tarifs trop élevés empêcheraient le fellah de recourir au paysanat.

En fait certains secteurs comme celui de Souk-el-Tleta-du-Rharb, qui par suite de conditions locales limite son activité aux seuls travaux à façon, arrive

péniblement à équilibrer son budget. Il ne saurait y avoir là une source de revenus appréciables ;

c) La culture directe serait rentable si elle se pratiquait à l'état pur, c'est-à-dire si chaque secteur n'était pas un mélange de culture directe, de travaux à façon, de rayonnement, les deux dernières activités pesant lourdement sur le budget de la première, et pourtant c'est ce mélange harmonieux qui constitue l'essence même du paysanat. En fait certains secteurs d'exploitation directe couvrent leurs frais jusqu'à concurrence de 94 %, ce qui n'est pas négligeable si l'on songe que les exploitations les plus anciennes ne sont pas encore amorties. Ajoutons à cela que les secteurs arboricoles arrivent tout juste à leurs premières productions.

Le déficit naît donc, indépendamment des charges inhérentes à une affaire étalée, des trois modes d'activité du paysanat, et l'équilibre théorique qui satisfait à la fois nos esprits et nos bilans, et qui résulterait d'un équilibre entre l'exploitation directe qui pourrait devenir bientôt bénéficiaire et le rayonnement qui restera toujours déficitaire, semble un mythe que nous n'atteindrons jamais.

En effet ce rayonnement, but même de la modernisation rurale, s'accroît à un rythme tel que jamais notre exploitation directe, aussi bénéficiaire soit-elle, n'arrivera par ses apports à boucher le déficit budgétaire du rayonnement.

Allant jusqu'au paradoxe j'en arriverais presque à dire que le déficit est le baromètre de l'activité du paysanat et que plus le but recherché est atteint, plus s'étend notre rayonnement, plus le déficit est élevé, ce qui prouve bien que le paysanat n'est pas une affaire mais une œuvre. Doté du sens commercial il aurait équilibré son affaire, animé du souffle d'une grande œuvre il néglige le bilan pour ne voir que le but à atteindre : la modernisation rurale.

Les causes du déficit étant connues, reste à voir comment on peut le financer.

#### C. — FINANCEMENT DU DEFICIT.

Depuis plusieurs années le paysanat était conduit à emprunter à moyen terme pour couvrir près de la moitié de ses frais de fonctionnement. Il s'est aussi endetté de près de 400 millions dont les annuités de remboursement vont constituer un poids très lourd pour les années à venir.

Faut-il continuer à emprunter chaque année pour permettre d'assurer le fonctionnement d'une œuvre dont le déficit résulte de son orientation propre ?

Les fédérations des 1<sup>er</sup> et 2<sup>me</sup> collèges sont formelles et répondent oui, estimant que l'affaire doit rechercher au maximum son autofinancement et, en attendant cette heure, vivre d'emprunt, si possible à long terme.

Or nous avons vu que l'autofinancement apparaît comme impossible, le paysanat portant par nature même le déficit en son plan et que, même en réduisant au maximum ce déficit, l'affaire ne serait pas encore rentable. Quant à la politique d'emprunt, elle se heurte à un veto des services financiers comme contraire à la sagesse et à l'orthodoxie.

C'est pourquoi le 3<sup>me</sup> collège est favorable à l'inscription au budget d'un crédit qui, en s'ajoutant aux revenus d'exploitation, assurera le fonctionnement du paysanat.

Celui-ci deviendra aussi une œuvre d'Etat, une œuvre d'intérêt public au même titre que l'instruction ou la santé et devra d'autant mieux suivre les tendances que vous voudrez lui imprimer qu'il sera bridé par des exigences budgétaires plus strictes.

Au Gouvernement de décider.

Si les 180 millions sont retenus au budget, 30 serviront aux frais de fonctionnement des institutions sociales, 16 à couvrir les échéances annuelles de l'emprunt et le reste s'ajoutera aux revenus pour assurer le fonctionnement.

Le paysanat tirera donc ses ressources à concurren-

ce de 180 millions (budget ordinaire) pour ses frais de fonctionnement et de 303 millions (3<sup>me</sup> partie du budget) pour ses frais d'équipement.

Notons que les crédits d'équipement ne sont pas augmentés cette année, ce qui ne permettra pas au paysanat d'étendre beaucoup son rayonnement et sûrement pas de faire face à toutes les demandes de création.

Ayant ainsi défini l'œuvre et étudié ses causes de déficit, voyons maintenant les critiques que nous pouvons lui apporter, car il semble que ce déficit puisse être sensiblement diminué.

#### D. — CRITIQUES.

Je voudrais tout d'abord répondre à quelques critiques, d'ailleurs très imprécises et sur lesquelles aucun renseignement complémentaire ne m'a été donné, qui ont été formulées à la commission du budget.

a) *Vente de matériel.* — Il est exact que les secteurs vendent du vieux matériel agricole à des colons français et à des colons marocains après entente avec le directeur de la C.E.A.P. ; il est arrivé aussi que des bons de matériel soient donnés à des colons, le paysanat n'ayant pas besoin de ce matériel mais, en aucun cas, du matériel neuf n'a été cédé sous le manteau, comme auraient pu le croire des interpellateurs mal informés.

b) *Achat de terrain.* — Le paysanat n'a jamais acheté de terrain, comme le croyaient certains collègues ; il travaille sur terre collective, directement ou en association.

En fait il ne possède en propre que 368 hectares résultant, pour 280 hectares, d'un legs et, pour le reste, d'achats divers pour implantation de bâtiments en terrain melk.

c) *Travaux à façon.* — Certains les trouvent pratiques à tarif trop bas ; voici les prix :

Labour à 25 : C.E.A.P. : 3.600 francs (entreprise privée : 4.000 francs) ;

Labour à 35 : C.E.A.P. : 4.500 francs (entreprise privée : 5.500 francs).

Ces prix sont donc calculés de façon à couvrir les frais et sans marge bénéficiaire.

d) *Gestion du paysanat.* — Il est exact qu'elle n'a pas toujours été parfaite, les dix directeurs de secteur remerciés depuis cinq ans en sont la preuve tangible. Il est évident également qu'une œuvre de cette envergure a forcément dans ses débuts commis des erreurs d'orientation, car la vraie doctrine ne s'est dégagée que peu à peu et toutes ces erreurs, à retentissement lointain parfois, ont grevé le budget.

Je crois surtout qu'une centralisation extrême et un manque d'inspections fréquentes ont, d'une part, alourdi l'ensemble en enlevant de la souplesse au secteur et, d'autre part, ont laissé trop de liberté à l'échelon régional qui, insuffisamment contrôlé, part trop souvent la bride sur le cou.

Voilà, je crois, la grosse critique à formuler et ce n'est pas en limitant l'extension de l'œuvre mais bien en augmentant le rendement du personnel, en limitant les essais malheureux, en contrôlant plus souvent, que le déficit pourra partiellement être résorbé.

Mais nos critiques, si vous le voulez bien, seront constructives et nous verrons maintenant les moyens propres à améliorer la gestion.

#### E. — AMELIORATIONS SOUHAITEES.

*En premier lieu*, nous venons de le voir, il faut décentraliser au maximum et laisser aux secteurs leur véritable personnalité qui, sous l'autorité locale du contrôleur, du caïd et du comité de gestion, doivent pouvoir gérer leur entreprise sans que la C.E.A.P. n'intervienne que comme organisme distributeur de matériel et de crédit, et comme contrôleur. Donc, sou-

plisse à l'échelon régional sans que la C.E.A.P. se croit obligée d'indiquer dans le détail ce qu'il faut cultiver et comment il faut cultiver ; à elle de coordonner, de fournir l'orientation générale et de contrôler strictement la gestion.

En particulier il paraît important de réunir fréquemment les comités de gestion qui comprennent avec les marocains de la tribu, les techniciens agricoles susceptibles de conseiller sagement ; il faut que les propriétaires de la terre soient intéressés directement par la marche de leur affaire, par les progrès de la modernisation, soient « dans le bain » sans arrêt, faute de quoi notre œuvre éducative sera de faible portée. Nous ne devons pas nous substituer à eux, mais les guider et les éduquer.

*Deuxième point*, et non des moindres, diminution de la gestion directe. C'est là une amélioration qui a toujours été demandée par ce conseil et qui semble logique puisque la culture directe ne possède qu'une faible vertu éducative et que, si elle augmente la richesse d'une tribu, elle ne fait que très peu participer l'ensemble des fellahs à l'œuvre de modernisation.

Il paraît donc souhaitable de rendre progressivement à la gestion de la tribu, sous une forme ou sous une autre, — accession à la propriété ou gestion coopérative, — ces grandes fermes exploitées par le paysan.

En fait une telle opération semble encore prématurée et si l'emprise du paysan se relâchait trop tôt, on risquerait de voir rapidement l'œuvre accomplie retourner au néant car si la modernisation est en marche, nul ne peut affirmer qu'elle soit bien ancrée dans les esprits.

Par ailleurs, supprimer ou réduire la culture directe, c'est diminuer les sources de revenu et par conséquent accroître le déficit. Tel est le dilemme devant lequel nous sommes placés et que votre sagesse aura à trancher.

*Troisième point*, et c'est un vœu que le conseil a fréquemment formulé : extension de l'œuvre de rayonnement.

C'est bien là en effet le but même du paysan, rayonner sans cesse sur des terres nouvelles, apporter toujours plus loin les bienfaits économiques et sociaux d'une civilisation, et c'est en fait tout le bled marocain qui devrait bénéficier de ce rayonnement vivifiant.

Cette action, malheureusement, nécessite de substantiels crédits et ceux qui ont été accordés cette année ne lui laisseront qu'un champ très restreint pour s'exercer.

## ACTION SOCIALE DU PAYSANAT (1)

.....  
Les préventions contre la modernisation rurale sont bien tombées maintenant.

A mon sens l'action sociale du paysan est aussi importante que son action tendant à la mise en valeur économique. Le progrès social doit partout accompagner le progrès économique.

Les institutions sociales du paysan ont une action directe.

### ACTION DIRECTE DES INSTITUTIONS SOCIALES DU PAYSANAT.

Sur 29 secteurs de modernisation du paysan fonctionnant au 30 septembre 1949, il existait 19 écoles rurales groupant 45 classes et 2.000 élèves.

Les plus aptes de ces jeunes gens peuvent être dirigés sur le centre de formation des cadres ruraux des Chênes (près de Salé) où ils s'initient aux méthodes modernes de culture.

Ce centre, qui vient de recevoir les 35 élèves de sa 3<sup>ème</sup> promotion, a déjà formé les années précédentes 53 jeunes marocains dont les meilleurs ont été envoyés au centre d'adaptation des cadres ruraux du Fouarat. Celui-ci vient d'ouvrir ses portes aux 17 premiers élèves qui recevront une formation plus spécialisée (arboriculture, grande culture, mécanique agricole).

En dehors de cette formation des cadres élémentaires, la C.E.A.P. a accordé depuis 1946 des bourses à des étudiants marocains désireux de terminer leurs études agricoles dans les écoles de France. 68 jeunes gens ont bénéficié de ces bourses, 8 sont sortis avec le diplôme d'ingénieur agricole ou horticulteur des écoles nationales (Grignon, Rennes, Montpellier, Versailles). Trois viennent d'être admis au concours régulier d'entrée à l'institut national agronomique.

Au 30 septembre 1949, il existait, sur les secteurs, 16 infirmeries et salles de visite complètement achevées et 10 logements pour le personnel sanitaire de ces centres. Le nombre des consultations données dans ces infirmeries a été d'environ 400.000 pour 1949.

D'autre part, six équipes d'ambulancières de la croix-rouge française (comprenant 16 infirmières, con-

ductrices et assistantes sociales) basées à Mechra Bel Ksiri, Sidi Slimane, Ben Ahmed Guisser, Madag (Berkane) et Boulemane, assurent autour de ces centres des consultations itinérantes. Elles ont, en outre, créé des consultations pour les nourrissons et des ouvriers où les femmes et les fillettes marocaines apprennent la couture et le tricot.

La modernisation rurale a eu, parfois, une action indirecte sur le milieu humain.

En dehors de l'action exercée directement par les écoles, les infirmeries et les autres institutions sociales, il faut signaler que la création des S.M.P. a eu souvent pour effet de provoquer le retour en tribu d'agriculteurs qui, ne trouvant pas à se nourrir sur leurs terres, allaient chercher du travail en ville ou chez des particuliers.

En l'absence d'une enquête approfondie qui n'a pas encore été faite, on ne peut signaler très brièvement que quelques exemples :

A Béni Mellal, à la suite de la famine de 1945, les Ouled Gnaou commençaient à abandonner un bled qu'ils n'avaient pas les moyens de mettre en valeur.

Le S.M.P., créé à cette époque, leur a procuré du travail, d'abord sous forme de chantiers de défrichage. La collectivité des Ouled Gnaou s'est stabilisée depuis sur son bled.

A Skoura des Aït Serhourchen, l'exode de la tribu a également été arrêté par la création du S.M.P. Un souk, abandonné depuis des années, a repris une activité telle que plusieurs cars y viennent chaque semaine de Fès.

A la Zaouia de Bou Hamama, près de Berguent, sur les hauts plateaux du Maroc Oriental, une population s'est fixée autour du pôle d'attraction formé par le S.M.P. dont la luzernière procurera des réserves de fourrage aux troupeaux. A l'installation du S.M.P. toutes les maisons du douar entourant la Zaouia étaient désertes et en ruines, elles sont maintenant habitées et réparées.

(1) Extrait du rapport sur le projet de budget du secrétariat général du Protectorat pour l'exercice 1951, présenté par M<sup>re</sup> Ahmed Zarrouk, président de la fédération des représentants des intérêts divers, à la session de novembre-décembre 1950 du conseil du Gouvernement.

Devant les succès remportés par les centres de formation des cadres ruraux des Chènes et du Fouarat, et à la demande des délégués du conseil du Gouvernement (section marocaine), notamment du président de la chambre d'agriculture de Casablanca, il a été envisagé la création d'un troisième centre dans la Chaouïa. Ce projet est très nettement justifié. A titre indicatif : en septembre dernier, 24 jeunes marocains de Ben Ahmed et sa région avaient sollicité leur entrée aux Chènes, seuls 9 candidatures ont pu être retenues.

La commission sociale du conseil d'administration de la C.E.A.P. réunie le 16 juin 1949 a admis le principe de la création de ce centre. Un crédit provisionnel de 10.000.000 fut donc demandé à la direction des finances.

Les crédits demandés pour les investissements sociaux s'élevaient à 65.000.000 frs se décomposant comme suit :

Enseignement .....	18 millions
Equipement sanitaire .....	24 millions
Centre de formation des cadres :	
Les Chènes et le Fouarat	13 millions
Centre auxiliaire à créer	10 millions
	23 millions
Total .....	65 millions

Les crédits inscrits par la direction des finances sont seulement de 52 millions.

Les réductions apportées aux demandes faites par le paysanat obligeront, si elles sont maintenues, à différer l'exécution du projet envisagé de création d'un troisième centre de formation des cadres dans la Chaouïa.

La Chaouïa est essentiellement une région agricole dans laquelle la création d'un centre de formation des cadres est une chose nécessaire et urgente.

Sur les crédits consentis, il est indispensable de réserver 13 millions pour le complément des aménagements des centres des Chènes et du Fouarat.

En ce qui concerne les Chènes, il est indispensable de doter ce centre d'un équipement maximum au point de vue de la technique agricole ; notamment de disposer d'eau d'irrigation et d'aménager quelques bâtiments modestes à usage agricole. Jusqu'alors en effet toutes les disponibilités ont dû être utilisées pour le logement et la vie en commun des élèves.

Pour le Fouarat, nous devons, avant la prochaine rentrée, prévoir les bâtiments d'une nouvelle promotion (le cycle des études est de 2 ans) et compléter l'équipement de ce centre : logements, ateliers...

Il ne saurait être envisagé de réduire les investissements prévus pour l'enseignement (18 millions) ni les 24 millions prévus pour l'équipement sanitaire.

Je demande le rétablissement du crédit de 13 millions absolument nécessaire à l'équipement social du

paysanat, de même que je demande le rétablissement du crédit total de 55 millions qui avait été demandé à la direction des finances pour le fonctionnement des services sociaux de la centrale d'équipement agricole du paysanat et des secteurs de modernisation.

Les 55 millions demandés sont destinés à couvrir :  
— pour 27 millions, les activités ressortissant à la direction de la santé ;

— pour 28 millions, les activités ressortissant de la direction de l'instruction publique. Dans ces 28 millions, les centres de formation et d'adaptation des cadres ruraux figurent pour 18 millions, les bourses accordées aux étudiants, pour 3 millions, et les cantines et fournitures scolaires, pour 7 millions.

La réduction de 25 millions des crédits de fonctionnement du secteur social posera des problèmes extrêmement difficiles. Ces crédits correspondent, ainsi qu'il vient d'être indiqué, au fonctionnement des cantines scolaires, des installations sanitaires et des centres de formation. Ils n'apparaissent nullement surestimés. Les réduire de 55 à 30 millions obligerait inévitablement à réduire l'activité du paysanat dans un domaine où elle est particulièrement nécessaire.

Des explications ci-dessus, il résulte que la modernisation rurale a une orientation nouvelle. Les grands domaines productifs ne se sont pas constitués. L'idée en a été abandonnée. L'installation des membres des collectivités sur leurs terres est envisagée, sinon amorcée. La source des revenus que l'on pouvait attendre de l'exploitation directe de grands domaines disparaît.

Les travaux à façon doivent être faits au plus bas prix couvrant simplement les frais, sans bénéfice d'aucune sorte. Il ne faudrait pas, en effet, que des tarifs élevés empêchent les fellahs d'avoir recours aux services du paysanat.

Car si le travail à façon est apprécié et demandé, il est, par sa nature, improductif. Il s'exerce sur des parcelles de faible étendue, souvent difficiles par suite de la présence de doum et de pierres. Mais il a, au moins, l'utilité de faire apprécier à nos fellahs les modernes méthodes de culture.

Le rayonnement n'est pas immédiatement rentable et ne peut profiter au budget des secteurs. Il le sera plus tard pour le pays, dont il accroît les richesses, et pour le budget général par l'augmentation des impôts qui en résultera.

L'idée de rentabilité de la modernisation rurale n'est plus à invoquer en raison même de sa nouvelle orientation.

L'utilité du paysanat n'est plus à démontrer. Sa nécessité est évidente. Il est essentiel que nos populations rurales bénéficient de cette institution et que les ressources du pays soient développées au maximum. Il faut qu'au point de vue social les populations évoluent, aient des écoles, des infirmeries bénéficiant du progrès. Le paysanat œuvre pour leur apporter tout cela.

#### ALLOCUTION PRONONCEE PAR M. DE BLESSON,

ministre plénipotentiaire, délégué à la Résidence générale, au cours de la discussion sur le paysanat, à la session de novembre-décembre 1950 du conseil du Gouvernement

Au cours de la dernière session du conseil du Gouvernement, les débats avaient fait apparaître deux conclusions. La première répondait au vœu précédemment formulé par la fédération du 1<sup>er</sup> collège qui souhaitait la création de conseils consultatifs régionaux régionaux destinés à étudier, sur le plan local, les questions de modernisation rurale. Ce vœu a reçu satisfaction sous la forme prévue de sous-commissions issues des comités économiques régionaux. Les questions de coordination, que les sous-commissions auront à étudier,

seront délicates et complexes. Je suis certain que leurs membres examineront les divers problèmes qui se posent à eux, non seulement en gens du métier, mais aussi en conseillers soucieux de tenir compte de l'aspect particulier que revêt pour le développement général de l'agriculture marocaine telle ou telle méthode de modernisation.

La seconde était que l'ensemble de l'opinion compétente souhaitait voir la politique du paysanat dominée par le souci de faire avant tout œuvre de rayonne-

ment en même temps que l'on s'écarterait de la formule des grandes exploitations directes.

Nous avons suivi cette voie. Alors que les surfaces cultivées directement ou en association ont été pendant la dernière campagne inférieures aux prévisions établies l'année précédente (10.000 hectares au lieu de 11.000 contre 9.119 en 1948-49), les surfaces ayant fait l'objet de travaux à façon ont, au contraire, dépassé les chiffres prévus (13.400 hectares au lieu de 12.000 contre 8.250 en 1948-49). Le pourcentage des travaux à façon par rapport aux surfaces cultivées, qui était passé de 31 % en 1947 à 59 % en 1948 et à 93 % en 1949, s'établit en 1950 à 134 % au lieu de 109 % prévus. L'année prochaine, nous escomptons un pourcentage de 140 %, tandis que le rayonnement approchera de 40.000 hectares.

La tendance à accroître la part des travaux à façon et du rayonnement par rapport à l'exploitation directe se dégage donc nettement des chiffres que je viens de vous citer.

Conforme également à vos souhaits est la remise progressive à la disposition de leurs propriétaires des terres exploitées directement par le paysanat.

C'est ainsi que le S.M.P. n° 1 de Beni-Mellal a remis aux collectivistes 40 lots d'un demi hectare tandis que les membres de la tribu se partagent par ailleurs une nouvelle tranche de 300 ha., défrichés et aménagés par le secteur.

Aux Dkhissa, le S.M.P. n° 2 a remis 173 hectares à la disposition des Ouled Abdallah et 88 hectares aux Ouled Raho. Les Ouled Abdallah ont du reste demandé au S.M.P. de les aider à cultiver les 173 hectares qui leur étaient remis.

Le S.M.P. n° 3 à Berkane exerce son action sur 679 hectares de terrains collectifs entièrement allotés entre les membres des collectivités.

Au S.M.P. n° 4 d'El Kelaa des Shrarra 150 hectares de terres défrichées et aménagées pour l'irrigation par le secteur sont cultivées par les fellahs en association avec le secteur.

Le S.M.P. n° 6 à Souk-el-Tleta du Gharb a remis entièrement à la disposition des collectivistes les 1.200 hectares qu'il exploitait au moment de sa création.

Le S.M.P. 23 à Tahala a remis entièrement aux collectivistes les 300 hectares qu'il a défrichés.

Cette politique sera poursuivie selon une formule qui est mise à l'étude en vue d'une récupération raisonnable des impenses consenties, impenses qui se sont traduites par une valorisation considérable des terres confiées aux S.M.P.

Il convient enfin de signaler que les membres des collectivités, bénéficiaires des travaux des S.M.P., n'ont jamais, à notre connaissance, formulé de demandes de restitution de terres depuis 1947.

Reste à savoir si la suppression totale des exploitations directes au bénéfice des travaux à façon et du rayonnement doit être envisagée.

Ainsi que je vous l'ai exposé au cours de la dernière session du conseil du Gouvernement, il ne semble pas raisonnable de supprimer totalement le régime des exploitations directes car cette formule a l'avantage de fournir au paysanat une part importante de ses recettes tout en ayant une indispensable valeur de démonstration. Nous reconnaissons volontiers que l'exploitation directe de grands domaines constitue un régime transitoire et que nous devons parvenir, par le jeu des restitutions, à ne conserver que des parcelles de dimension moyenne afin de retenir ce qu'il y a d'utile dans le caractère expérimental d'une ferme-pilote en l'adaptant, par ses dimensions, à une exploitation susceptible d'être normalement gérée par des fellahs.

A cet égard, deux conditions ne doivent pas être perdues de vue. La première est que les propriétaires du sol soient mis en mesure de reprendre l'exploitation à leur compte sans qu'il en résulte un embarras pour

eux-mêmes ou une diminution fâcheuse de la production. La seconde est que cette évolution soit conduite avec prudence pour ne pas compromettre brusquement l'équilibre du paysanat ni aggraver ses charges en un trop court laps de temps.

Et puisque nous parlons des charges du paysanat, je voudrais vous rappeler les constatations que j'avais été amené à faire devant vous le 27 juin dernier. Je vous avais dit alors que, si dans la période d'expérimentation il avait été légitime de faire appel au crédit pour lancer cette entreprise, la sagesse et la simple orthodoxie financière conseillaient aujourd'hui de recourir au budget plutôt qu'à l'emprunt pour faire face aux dépenses excédentaires du paysanat.

Vous n'avez donc pas été surpris de voir inscrire au projet de budget pour 1951 une somme de 180 millions destinée à supporter l'an prochain la part des frais de fonctionnement qui n'est pas couverte par les recettes. Cette inscription appelle toutefois des explications.

D'abord, dans le domaine des principes, il convient de mettre en lumière certaines données fondamentales. A l'origine, l'idée d'autofinancement était implicitement liée à la formule des grandes fermes d'Etat qui, si elles ne pouvaient sans doute pas équilibrer avant cinq ou dix ans leur budget d'exploitation, devaient procurer des bénéfices permettant de faire face aux frais du rayonnement lorsque les plantations seraient en rapport et le matériel amorti. Il suffisait dès lors d'emprunts pour équiper ces grandes unités et leur permettre de franchir la période de la mise en valeur.

Comme vous le savez, cette formule n'a plus cours et depuis plusieurs années déjà. Nous nous sommes orientés au contraire vers un régime mixte avec prédominance progressive des travaux à façon et du rayonnement sur l'exploitation directe. Tout le monde s'accorde à reconnaître que le rayonnement coûte et qu'il ne rapporte pas, sinon à échéance lointaine et sous la forme d'un accroissement général de la production agricole.

Certains pensent que les travaux à façon devraient être payés à un prix tel que l'équilibre financier du S.M.P. ne soit pas compromis. Or, le paysanat se trouve placé dans des conditions singulièrement différentes de celles des entreprises privées. Celles-ci peuvent choisir, elles peuvent travailler sur des terres ayant une certaine étendue et réunissant les conditions économiques souhaitables. Le paysanat, lui, ne peut pas choisir, il doit rendre service au paysan du voisinage qui demande son aide sur des parcelles souvent dispersées, sur des sols qui mettent parfois les machines à rude épreuve. Le paysanat doit calculer ses tarifs de façon à couvrir au plus juste ses frais, car les tarifs plus élevés empêcheraient les fellahs d'avoir recours à ses services et de procéder à des améliorations foncières indispensables. Il doit donc chercher un compromis entre le prix payant et le prix possible. Ainsi les tarifs des S.M.P. sont-ils très sensiblement inférieurs à ceux des entreprises commerciales.

En outre, vous connaissez tous l'œuvre sociale du paysanat qui accomplit dans les campagnes une mission de pionnier et ne peut, par conséquent, séparer l'amélioration économique du progrès humain. Celui-ci se traduit par des créations d'écoles, de centres spécialisés d'instruction agricole, d'infirmiers et de dispensaires. Même si, comme nous le souhaitons, les directions de la santé et de l'instruction publique contribuent davantage, par des subventions, aux frais de fonctionnement des œuvres sociales du paysanat, même si écoles et dispensaires sont repris par les directions intéressées lorsque la mise en route a été assurée, il n'en est pas moins vrai que la création de ces œuvres et leur lancement restent du ressort du paysanat qui ne saurait s'en décharger sans faillir à une partie essentielle de sa tâche, sans pouvoir espérer non plus que les directions intéressées, moins bien placées que les secteurs, en contact direct avec les populations, seraient en mesure de se substituer à lui.

Il résulte de tout ceci que l'auto-financement n'est

plus concevable et qu'il faut pourvoir, par des ressources normales, aux frais de fonctionnement normaux d'une œuvre d'intérêt public qui a le caractère d'un véritable service d'Etat, au même titre que l'instruction publique ou la santé.

Les emprunts déjà contractés mettent à la charge du paysanat les obligations annuelles de remboursement suivantes :

- 16 millions environ en 1950 et 1951,
- 31 millions en 1952,
- 63 millions de 1953 à 1956,
- 61 millions en 1957 et 1958.

Je n'ai pas besoin d'insister davantage sur le poids déjà très lourd dont pèsent les emprunts antérieurs sur le budget du paysanat. Il était donc temps d'en arriver au seul mode de financement orthodoxe, c'est-à-dire à l'inscription au budget ordinaire.

Il y aurait une contradiction, qui ne vous échapperait pas, à poursuivre le leurre d'un équilibre ultérieur alors que les recommandations même des élus français et marocains du conseil du Gouvernement soulignent le caractère de service public du paysanat et le courant d'opinion qui l'engage à donner à des dépenses commercialement déficitaires le pas sur des investissements productifs au sens où l'entendrait une entreprise privée.

Ceci étant posé, vous conviendrez que l'on ne peut pas, à proprement parler, qualifier de « déficit d'exploitation » l'excédent de dépenses du paysanat par rapport à ses recettes. L'exploitation n'est pas une fin en soi. S'il est certes judicieux de veiller au maintien d'un certain niveau de recettes qui allègent d'autant la charge du financement tout en habituant le fellah à calculer le prix de revient de ses améliorations foncières, ce ne doit pas être là le souci exclusif d'une œuvre avant tout éducative au sens à la fois social et économique du terme. Nous avons vu, d'autre part, que l'objectif assigné au paysanat, conformément aux souhaits unanimes, tend à accroître les frais de fonctionnement et à réduire progressivement les recettes.

Il ne peut s'agir, dans ces conditions, de considérer l'excédent de dépenses comme un investissement commercial qui, à plus ou moins longue échéance, permettrait à l'organisme de se suffire à lui-même. L'excédent de dépenses a un caractère indiscutable de frais de fonctionnement et, comme tel, il ne peut que figurer au budget ordinaire.

Au cours de la dernière campagne, nous avons emprunté 200 millions.

180 millions sont aujourd'hui demandés au budget, dont 30 pour le secteur social et 150 pour le secteur économique. Ce dernier chiffre est faible, car les programmes retenus par la commission économique se montent à 365 millions, auxquels il faut ajouter 37 millions pour le fonctionnement de la C.E.A.P., soit au total 402 millions. Or, par suite des mauvaises conditions climatiques, les récoltes produiront, après répartition aux fellahs, environ 202 millions. Ce sont donc 200 millions qu'il nous faudrait, au lieu de 150, pour le budget économique, sous peine de freiner le développement de l'activité agricole.

Cependant, afin de parvenir à une meilleure utilisation des crédits qui lui sont alloués et dans un esprit de stricte économie, le paysanat a procédé à des compressions de personnel. Les 28 S.M.P. existant à la fin des campagnes de 1948 et de 1949 comptaient respectivement 130 et 143 agents. Les 34 S.M.P. en activité aujourd'hui ne comptent plus que 137 agents. Le personnel de la C.E.A.P. a passé de 48 agents au 1<sup>er</sup> janvier 1949, à 37 aujourd'hui. Le personnel de l'atelier qui comptait 72 employés le 1<sup>er</sup> janvier 1949, n'en compte plus que 41. Au total, l'effectif du paysanat a passé, au cours des deux dernières années, de 250 à 215.

De même, les diminutions supportées par le budget social mettent en péril la tâche que doivent accomplir les secteurs de modernisation rurale et c'est pourquoi

nous souhaitons que les directions intéressées fournissent au paysanat une aide complémentaire.

A la 3<sup>me</sup> partie du budget figure 355 millions de crédit d'équipement, soit 303 millions pour le secteur économique et 52 millions pour le secteur social. Ainsi que vous le constatez, l'équipement économique se maintient au plafond d'environ 300 millions en 1951, comme en 1950 et en 1949. Cette somme est faible eu égard à l'importance de l'œuvre de modernisation du paysanat, plus faible encore si on la compare aux 19 milliards inscrits pour l'équipement économique du Maroc. Elle ne nous permettra pas de répondre comme nous le souhaiterions aux demandes qui nous sont adressées de toutes parts. Alors que dans la plupart des régions le paysanat est sollicité de créer de nouveaux secteurs et d'augmenter l'activité de ceux qui existent, les dimensions modestes de notre budget nous obligerons à différer de nombreuses créations intéressantes. Toutefois, l'œuvre n'est pas étale et, dans la mesure de nos moyens, nous envisageons de lui donner de l'impulsion là où les besoins peuvent être considérés comme prioritaires.

Vous avez entendu parler au dernier conseil du Gouvernement du projet concernant le S.M.P. moutonnier et alfatier des hauts plateaux de l'Oriental, je suis heureux de vous dire que ce projet est en voie de réalisation (1).

La vaste organisation que nous envisageons aura pour objet essentiel la sauvegarde des troupeaux par une utilisation rationnelle de l'eau provenant des forages et la constitution de réserves fourragères. La zone d'action de ce secteur couvrira donc l'ensemble des hauts plateaux de Berguent à Bou-Arfa. La cellule mère serait aux environs mêmes de Berguent, où le S.M.P. n° 16 exploite actuellement une centaine d'hectares, superficie qui devrait être portée à 300 hectares pour permettre la production de fourrages. En outre, le S.M.P. exploiterait les nappes d'alfa qui couvriraient une partie des moyens financiers nécessaires à son fonctionnement.

Il s'agit, comme vous le voyez, d'une forme assez particulière de secteur attestant la souplesse d'organisation du paysanat. Il serait superflu de rappeler que tous les groupes de la population de l'Oriental s'intéressent vivement à cette entreprise. Du succès de cette œuvre considérable confiée au paysanat dépendront, dans une large mesure, la mise en valeur d'une zone extrêmement étendue, le progrès de l'amélioration des ovins, en un mot l'amélioration des conditions de vie sur les hauts-plateaux et la stabilité de la population périodiquement éprouvée par la sécheresse.

Nous espérons inscrire au programme d'investissement social un crédit provisionnel de 10 millions de francs destiné à mettre en chantier un troisième centre de formation de cadres ruraux en Chaouia. Ce centre, dont la création nous a été demandée par les élus marocains, répond à un besoin évident puisque les « Chènes » et le « Fouarat » seront loin de suffire à la tâche, même lorsque leur aménagement sera terminé. Les compressions budgétaires nous obligent à diminuer la première tranche prévue pour la création du centre de la Chaouia et à réduire les investissements envisagés pour l'enseignement.

C'est donc dans le cadre de disponibilités assez étroites que le paysanat doit s'ingénier à poursuivre sa mission. Il faut souhaiter que l'avenir nous permette d'obtenir des crédits plus larges afin que les progrès de l'agriculteur marocain puissent s'aligner sur ceux du citadin et que l'accroissement des produits que le fellah tire de son sol corresponde à l'accroissement de la population.

Les explications un peu longues que je viens de vous donner seraient cependant insuffisantes s'il ne s'y ajoutait, en conclusion, quelques observations d'ordre général.

(1) N.D.L.R. — cf. à ce sujet *bulletin économique et social*, n° 47, 3<sup>me</sup> trimestre 1950.

Après avoir souffert de certaines erreurs de conception, le paysanat trouve aujourd'hui son équilibre. L'expérience a conduit à corriger des défauts d'organisation, à mieux définir sa politique.

C'est une œuvre originale qui, tout en étant gérée à certains égards comme une entreprise privée, dotée d'un conseil d'administration assurant à l'échelon central la coordination et le contrôle de S.M.P., eux-mêmes pourvus de conseils d'administration, doit, en même temps, assurer des services non rémunérateurs et se soumettre à des exigences sociales.

Cette structure hybride n'est pas irrationnelle ; elle tient à la nature même du paysanat. Faire des démonstrations pratiques de culture en tenant compte de l'amortissement et en calculant les prix de revient, mettre en valeur, vendre ses récoltes, c'est recourir aux méthodes de gestion d'une entreprise privée. Améliorer le niveau de vie du fellah, en lui fournissant à bon compte les façons culturales indispensables, en l'instruisant des procédés modernes, en créant pour lui des écoles et des dispensaires, c'est recourir aux méthodes de gestion d'une entreprise publique.

La dualité de la structure, le double financement à l'aide de ressources propres et de crédits budgétaires se traduisent par une double garantie. L'activité du paysanat est donc contrôlée deux fois, d'abord aux conseils d'administration des secteurs et au conseil d'administration de la C.E.A.P., ensuite au conseil du Gouvernement. Votre concours nous est précieux. Il est bon que les questions qui ont une si grande portée pour la productivité d'un sol appelé à nourrir une population rapidement croissante comme pour la condition du paysan marocain, soient librement débattues, que les critiques soient entendues et qu'une égale bonne volonté permette de surmonter les obstacles inhérents à toute œuvre humaine.

Telle qu'elle se présente, cette œuvre a conquis l'adhésion des fellahs et de leurs représentants. Elle suscite l'intérêt de l'étranger. Elle inspire des exemples. Récemment encore un haut fonctionnaire français est venu l'étudier pour en appliquer les principes dans un grand territoire d'outre-mer. Elle constitue enfin un des aspects essentiels de la mission que la France poursuit au Maroc.

## NOTE SUR L'EXPLOITATION DES LIEGES AU MAROC (1)

### I. — PRODUCTION.

Après les coupes de bois de feu, c'est l'exploitation du liège qui représente en volume la plus importante production des forêts marocaines et, en raison de la grande valeur du liège, constitue la source des recettes les plus élevées.

Dès son implantation, le service forestier s'est attaché à assurer la mise en valeur des forêts de chêne-liège. Cette tâche qui se poursuit actuellement a pour but la production de liège fin, dit de reproduction, dont la formation n'intervient qu'après l'enlèvement d'une première couche de liège naturel ou liège mâle par

l'opération du démaselage. Dans ces conditions, au fur et à mesure que s'étendait la surface des forêts traitées, la production de liège de reproduction augmentait tandis que diminuait celle de liège mâle. Actuellement la production est stabilisée aux environs de 5.000 tonnes pour le liège de reproduction et de 10.000 tonnes pour le liège mâle.

Les récoltes de liège de reproduction seront plus importantes dans quelques années et iront croissant pour se maintenir, dans quelque 10 à 15 ans, à 10.000 tonnes. Cette évolution est d'ailleurs résumée au tableau suivant :

A N N E E	Nombre d'arbres mis en valeur	NOMBRE D'ARBRES sur lesquels a porté la récolte dans l'année	PRODUCTION ANNUELLE DE LIEGE	
			de reproduction (qx)	mâle (quintaux) approximative
1923 .....	150.925	16.000	2.550	20.000
1928 .....	225.813	279.944	35.688	26.400
1933 .....	234.065	200.059	25.094	42.000
1938 .....	484.072	310.477	49.405	153.000
1942 .....	276.518	389.651	43.125	191.500
1944 .....	176.000	580.754	56.623	200.600
1946 .....	140.000	605.466	70.172	131.000
1947 .....	155.000	483.250	61.660	117.200
1948 .....	284.098	379.330	50.104	115.300
1949 .....	341.423	436.761	56.100	97.050
1950 .....		440.492	55.099	
Moyenne de production annuelle probable dans l'avenir			100.000	100.000

En ce qui concerne plus spécialement 1951, on peu prévoir une récolte de liège de reproduction sensiblement égale à celle des années précédentes, soit 50.000 quintaux environ dont la vente devrait assurer une recette de 120 à 130 millions de francs.

Par ailleurs, la poursuite des démaselages et

l'exploitation des coupes dans les parcelles en cours de

(1) Extrait du rapport sur le projet de budget pour l'exercice 1951 de la division des eaux et forêts, présenté par Si Ahmed Snoussi, vice-président de la chambre marocaine d'agriculture de Fès, à la session de novembre-décembre 1950 du conseil du Gouvernement.

régénération fourniront un minimum de 70.000 quintaux de liège mâle qui, pour être d'une valeur moindre que les lièges de reproduction, devraient apporter une recette de l'ordre de 30 millions de francs.

Enfin, il subsiste en forêt et dans les dépôts administratifs des stocks importants de liège mâle (20.000 tonnes environ) qui, exploités pendant la guerre, ne trouvaient pas alors de débouchés. Leur résorption s'effectue progressivement et devrait porter, semble-t-il, en 1951, sur 70 à 80.000 qx, si les conditions extérieures du marché du liège demeurent favorables. La recette minimum à en attendre serait également de 30 millions de francs.

Pour l'ensemble des ventes de lièges, c'est donc 180 millions de francs qui seront vraisemblablement apportés au prochain budget, et encore ce chiffre, très prudent, a des chances d'être sensiblement dépassé.

II. — INDUSTRIALISATION ET EXPORTATION.

Le liège est pour le Maroc un intéressant produit d'exportation. Avant 1939, la production était en majeure partie exportée à l'état brut. L'arrêt des relations extérieures favorisa l'industrialisation de ce secteur d'activité. Mais c'est toutefois depuis 1947 que le développement et l'essor de l'industrie du liège a été particulièrement rapide.

Aujourd'hui, 9 bouchonneries sont en activité ; une dixième est en cours de construction. Les fabrications vont sans cesse en s'améliorant. Les produits finis ne se limitent plus aux seuls bouchons ordinaires, mais s'étendent aux lamelles, aux disques et rondelles, aux carrés et bouchons de champagne, ces derniers étant mis en œuvre dans deux usines dont l'une s'est équipée

pour cette fabrication en 1950. Au cours des deux dernières années, les bouchonneries ont produit plus de 200 millions de bouchons par an. Leur capacité de production étant bien supérieure, de l'ordre de 500 millions de bouchons, correspond à un volume de liège que la production locale ne peut plus fournir actuellement, aussi a-t-on constaté, un ralentissement de l'industrialisation.

Par contre, l'effort d'équipement des deux usines d'agglomérés expansés purs existant au Maroc se poursuit activement bien qu'elles soient bien en mesure, avec une capacité de production de 37.000 m<sup>3</sup>, de consommer la totalité de production locale de liège mâle. Signalons que l'une d'elles va entreprendre la fabrication d'agglomérés blancs et que les travaux d'installations destinées à cette nouvelle et intéressante production qui n'existait pas encore au Maroc ont déjà commencé. Enfin, les granulés de liège, dont la production est de l'ordre de 1.200 tonnes par an, sont mises en œuvre dans les deux usines précédentes et dans une petite entreprise qui s'était équipée spécialement pour cette fabrication en 1950.

Aux sorties de liège brut se substituent donc de plus en plus celles de produits fabriqués d'une valeur supérieure. Les exportations de matières premières se poursuivent, mais elles ne sont plus alimentées pratiquement que par les stocks constitués pendant la guerre.

Le tableau ci-après donne une idée du développement des exportations au cours des dernières années. En 1950 on note une augmentation considérable des exportations de produits bruts en raison des achats massifs de l'Allemagne qui, sur un total de 17.450 tonnes s'inscrit, à elle seule pour près de 9.000 tonnes.

	1945	1946	1947	1948	1949	1950 (9 mois)
Lièges bruts exportés (en tonnes) .....	5 450	15.300	9.470	13.220	11.810	17.450
Produits fabriqués (de pr. locale) (en tonnes) ...	505	2.075	2.830	3.560	3.475	3.920
Valeur (en millions de frs)	29	84	191	413	439	589

Ces quelques chiffres traduisent l'intérêt que présente le liège dans l'économie marocaine tant par le travail que son exploitation et ses industries assurent

à la main-d'œuvre que par les rentrées de devises provenant de son exportation.

SITUATION DE L'ELEVAGE AU COURS DU QUATRIEME TRIMESTRE 1950 (1)

Les premières pluies laissaient bien augurer de l'automne. Cependant, si les montagnes ont reçu de copieuses ondées orageuses, les plaines atlantiques n'ont pas bénéficié d'un arrosage profond avant la fin décembre.

Aussi les animaux se sont-ils maintenus en bon état sur les plateaux du Maroc Oriental et sur les contreforts du Moyen-Atlas, où ils ont trouvé des terrains de parcours bien garnis ; mais, sur la côte, les troupeaux ont déperî sous l'effet conjugué du froid et de la faim, sauf dans les exploitations bien équipées et pourvues de réserves fourragères.

En fin d'année, les averses diluviennes ont entraîné la submersion d'une partie du Rharb, et les chutes de neige ont fermé aux moutons les pâturages de montagne.

Outre les noyades du bétail surpris par les crues subites, on a constaté des mortalités sur les animaux âgés ou tarés, exposés aux intempéries, et sur les agneaux dont les mères manquent de lait. Pour regrettables qu'elles soient, ces pertes, difficiles à estimer

avec quelque précision, restent limitées à certains secteurs défavorisés, et ne doivent pas avoir de retentissement sur l'économie générale du pays.

Durant ce trimestre, les efforts pour l'amélioration du cheptel ont été poursuivis.

Les quatre établissements hippiques régionaux se sont répartis 21 élèves étalons arabes-barbes, barbes ou arabes, nés et élevés dans la jumenterie de Meknès. Ils ont reçu également 9 baudets étalons produits des fermes expérimentales d'Aïn Djemaa et d'Oujda.

Les concours d'élevage pour les espèces chevaline et mulassière se sont terminés en octobre. Des courses, réservées aux chevaux des localités visitées, ont été organisées à ces occasions, donnant lieu partout à de grands rassemblements, véritables fêtes de l'équitation.

Au cours de ces manifestations 5.596.300 francs de primes (provenant de subventions des S.I.P., d'allocations du ministère de la guerre, et des crédits du service de l'élevage) ont été allouées et ont permis de

(1) Source : Service de l'élevage.

primer 1.652 animaux sur les 5.617 qui furent retenus parmi 12.225 présentés et examinés par les commissions (2).

La ferme expérimentale d'Oujda a réparti 14 béliers et 4 brebis de race mérinos précoce entre les éleveurs.

Les importations de géniteurs ont porté sur :

- 8 baudets poitevins,
- 158 vaches laitières de race hollandaise,
- 21 vaches tarentaises,
- 6 béliers de race Ile de France,
- 4 verrats de race Large White Yorkshire.

Une somme de 800.000 francs a été distribuée entre les éleveurs producteurs de géniteurs de races pures (3).

L'état sanitaire du cheptel s'est maintenu satisfaisant ; grâce aux campagnes prophylactiques et aux interventions rapides dès l'apparition de foyers de contagion, on n'a pas eu à déplorer d'épidémies graves.

Les cas de charbon bactérien ont été plus fréquents en octobre, après les premières pluies, et ont entraîné 230.800 vaccinations.

Le charbon symptomatique a été signalé à trois reprises et nécessité 45.215 vaccinations.

Douze foyers de clavelée ont été constatés et une campagne de vaccinations préventives a porté sur 273.000 moutons.

La dourine a encore été reconnue sur 28 chevaux ou ânes, dont 10 ont été abattus et 14 castrés par mesure sanitaire.

Tandis que la rage reste fréquente (96 chiens, 7 chats, 2 chevaux, 4 ânes et 1 bovin) la peste aviaire a marqué une recrudescence au cours de cette saison (4).

L'action principale a porté sur la lutte contre les parasites internes du bétail pour laquelle plus d'un million 137.000 traitements ont été assurés.

Grâce à l'emploi de la phénothiazine, la lutte contre les affections vermineuses du tube digestif devient efficace et connaît la faveur des éleveurs marocains, pourtant plus réticents d'ordinaire devant les innovations thérapeutiques. Les propriétaires d'animaux traités reconnaissent que ceux-ci ont mieux résisté aux rigueurs de l'automne.

Sur le plan économique, la sécheresse n'a pas eu pour conséquence la pénurie de viande fraîche redoutée en fin d'année. Les divers marchés ont été normalement approvisionnés, et la hausse habituelle en cette saison n'a été sensible que sur les animaux engraisés à l'étable.

Les exportations de porcs et produits dérivés du porc ont atteint :

Pores vivants .....	2.317 têtes
Porcs congelés .....	362 tonnes
Lard .....	5 »
Saindoux .....	65 »
Salaisons .....	46 »
Charcuterie .....	56 »
Conserves .....	77 »

(2) Ont été primés :

251 poulains et pouliches de 2 ans,  
286 poulains et pouliches de 3 ans,  
685 juments poulinières de selle,  
386 juments mulassières,  
41 juments de trait,  
3.965 animaux retenus n'ont pu être l'objet de récompenses faute de crédits suffisants.

(3) 30 taureaux et 98 béliers nés et élevés au Maroc ont été reconnus aptes à bénéficier de ces primes.

Au total les interventions des agents du service de l'élevage se traduisent par :

7.955 consultations gratuites avec 154 hospitalisations,
7.781 castrations,
560.616 vaccinations,
188.814 traitements contre les parasites externes,
1.137.190 traitements contre les parasites internes.

D'autre part, malgré la saison avancée, les exportations de laines, peaux de moutons et poils de chèvres, encouragées par les cours mondiaux en hausse, ont maintenu leur rythme.

Toutefois, les exportations de laine, qui se sont chiffrées à 6.500 tonnes depuis le début de l'année, ont dû être suspendues afin de subvenir aux besoins intérieurs.

\* \* \*

#### APERÇU SUR L'EVOLUTION DU CHEPTEL AU COURS DE L'ANNEE 1950.

Au total, pour l'année écoulée, l'action du service de l'élevage se traduit par :

Consultations gratuites .....	35.763
Hospitalisations .....	865
Vaccinations .....	2.524.354
Traitements contre les parasites externes .....	5.095.000
Traitements contre les parasites internes .....	3.115.000

7.015 tuberculinations ont permis de déceler la tuberculose sur 319 bovins. La même maladie était reconnue sur 272 porcs aux abattoirs.

Selon les déclarations des propriétaires, le charbon bactérien a entraîné la mort de 284 bovins, 327 ovins, 119 caprins, 66 porcs, 24 équidés et 1 chameau, tandis que le charbon symptomatique faisait périr 100 bovins.

La dourine a été constatée sur 109 équidés, dont 47 ont été abattus et 45 castrés pour enrayer la propagation de la maladie.

40 foyers de clavelée ont été signalés.

Le rouget du porc a sévi dans 35 exploitations et la pneumo entérite du porc dans 10 autres.

L'avortement épizootique a été reconnu dans 13 étables comprenant 1.300 bovins.

La fièvre de malte s'est manifestée dans deux foyers.

Les diverses piroplasmoses semblent moins fréquentes mais se sont montrées très virulentes dans plusieurs foyers.

La rage a été reconnue sur :

358 chiens, 17 chats, 8 chevaux, 2 mulets, 14 ânes, 36 bovins, 1 mouton, 1 chameau, 11 porcs.

Ces divers cas de maladies contagieuses ont entraîné des enquêtes sanitaires parfois délicates, et nécessitant souvent le recours aux laboratoires du service.

Grâce à cet effort de protection, le cheptel marocain connaît, après la terrible épreuve de 1945, une nouvelle prospérité.

Selon les premières estimations du tertib, le troupeau comprendrait maintenant :

— 1.957.000 bovins contre 1.762.000 en 1949 et 1.870.000 en 1939 ;

— 9.900.000 ovins contre 9.148.000 en 1949 et 11.039.000 en 1939 ;

— 6.800.000 caprins contre 6.804.000 en 1949 et 6.486.000 en 1939 ;

— 103.000 porcs contre 103.000 en 1949 et 68.000 en 1939 ;

— 56.200 chevaux contre 56.000 en 1949 et 62.000 en 1939 ;

— 109.000 juments contre 109.000 en 1949 et 124.000 en 1939 ;

— 144.000 mulets contre 144.000 en 1949 et 146.000 en 1939 ;

— 615.000 ânes contre 615.000 en 1949 et 604.000 en 1939 ;

— 183.000 chameaux contre 182.000 en 1949 et 146.000 en 1939.

Le troupeau semble avoir atteint son effectif optimum, sauf peut être en ce qui concerne la cavalerie dont la reconstitution est plus lente.

## CONSIDERATIONS SUR LES REALISATIONS EN MATIERE D'ELEVAGE (1)

L'année 1950 a marqué un développement sensible de l'action du service de l'élevage.

Ce développement s'est poursuivi dans un climat de collaboration plus étroite avec les éleveurs et leurs organisations professionnelles. On doit s'en féliciter ; toute action administrative, surtout dans le domaine technique, ne peut donner son plein effet que si les professionnels sont étroitement associés à sa réalisation.

C'est dans cet esprit qu'a fonctionné durant toute l'année 1950, une commission itinérante de l'élevage, créée à l'initiative du chef de la division de l'agriculture et de l'élevage et chargée de définir, en liaison étroite avec les fédérations des chambres d'agriculture et des syndicats d'élevage, une politique de l'élevage au Maroc, compte-tenu des desiderata des éleveurs, des règles zootechniques et des résultats obtenus dans les diverses stations d'Etat et chez les particuliers.

Cette commission a achevé ses travaux et a présenté un plan de réalisations et des conclusions qui mettent notamment l'accent sur la nécessité absolue de développer l'élevage dans les périmètres irrigués, alors que jusqu'à ce jour il y est en régression.

Une telle situation ne peut se prolonger sans que ces périmètres courent les plus graves dangers quant à leur fertilité : la nécessité d'associer les spéculations animales aux spéculations agricoles proprement dites, est, en effet, beaucoup plus impérieuse dans les zones d'irrigation que dans les secteurs non irrigués. C'est là une loi inéluctable.

Quelles sont les raisons du peu de développement de l'élevage en terres irriguées ?

Ce sont, pour une grande part, les mesures de contrainte administrative prises à l'encontre de la production animale : l'interdiction des exportations, la taxation des viandes de tout premier choix, les mesures arbitraires prises par certaines régions à l'encontre de la production laitière et dont le plus bel exemple, est cet arrêté du 15 mai pris par le chef de région de Marrakech qui interdit pratiquement aux éleveurs de faire pasteuriser leurs laits dans une coopérative qu'il avaient réussi à mettre sur pied.

Sans doute, les marchés extérieurs ont-ils pu être ouverts depuis un an à la production porcine. Grâce à une association professionnelle entre les éleveurs et les commerçants, un courant est amorcé avec l'Allemagne où 1.000 tonnes environ de carcasses frigorifiées ont été expédiées en 1950. Ces sorties ont empêché un effondrement des cours qui aurait stoppé net l'élevage du porc au grand dam du consommateur local.

Mais tous nos efforts doivent être faits pour développer de telles exportations qui ne peuvent qu'améliorer la balance commerciale du Maroc.

L'administration doit nous aider dans cette voie : le contrôle de l'O.C.E. quelque peu différé, doit entrer réellement en application dans les moindres délais.

Les services techniques doivent s'attacher à améliorer les conditions d'abattage, de réfrigération et de chargement des animaux, afin qu'aucune critique, si minime soit-elle, ne puisse être formulée par les services vétérinaires étrangers, qui avant d'ouvrir les portes de leur pays à nos exportations, entendent être assurés que les prescriptions sanitaires les plus rigoureuses sont appliquées au Maroc.

Si, sur le plan exportation, un résultat heureux a pu être atteint en 1950, dans le domaine de l'élevage porcin, il n'en va pas de même pour l'élevage ovin qui donnait lieu, avant-guerre, à un courant traditionnel d'exportations sur la Métropole. Les portes dont l'agriculture réclamait l'ouverture depuis 3 ans, ont bien été entr'ouvertes en 1950, mais sans doute trop tard, puisque les sorties n'ont pas dépassé 25.000 animaux sur pied ou en carcasses contre plus de 300.000 avant-guerre. On mesure ainsi combien il est malaisé de rétablir des courants commerciaux stoppés trop longtemps. Il est absolument indispensable que les éleveurs et le négoce aient l'assurance de pouvoir exporter librement pour se préparer à des opérations que l'on n'improvise pas à la dernière minute.

Je ne saurais trop attirer l'attention de cette assemblée sur ces questions, car l'avenir agricole du Maroc ne peut résulter que d'un équilibre harmonieux entre l'agriculture proprement dite et l'élevage.

Mais parallèlement à l'action économique, l'action sanitaire et zootechnique du service de l'élevage doit se développer.

La lutte contre les maladies et affections parasitaires s'est poursuivie : au cours du seul premier trimestre de 1950, près de 1.750.000 vaccinations contre les charbons et la clavelée ont été faites, tandis que 1.600.000 ovins faisaient l'objet de traitements collectifs contre les strongyloses.

5 millions d'ovins ont été traités dans les bains parasitocides durant l'été et près d'un million de bovins ont subi des traitements contre le varron.

Ce sont là de beaux résultats, mais qui doivent encore être améliorés dans les années à venir. Il est souhaitable qu'à cet égard, puisse être modernisée l'action des équipes de moniteurs d'élevage : celles-ci cheminent péniblement à cheval, de troupeaux à troupeaux ; beaucoup de temps est ainsi perdu. La motorisation en cours de ces équipes permettra, sans augmentation de personnel d'en accroître considérablement le rendement.

Lutter contre les maladies ou les affections de notre cheptel, c'est bien. Mais il faut aussi le prémunir contre les dangers que lui font courir les introductions de bétails étrangers. La protection sanitaire du Maroc doit être renforcée et le projet, dont nous nous félicitons, de construction d'un lazaret modèle, digne du port de Casablanca, doit passer à la réalisation, dans les moindres délais. Tout comme en matière de défense phytosanitaire, ce lazaret doit être géré directement par le service de l'élevage. C'est là la seule formule qui puisse permettre l'application, sans aucune défaillance, des mesures de protection qui, en tout état de cause, doivent être des plus strictes.

Dans le domaine zootechnique, le service de l'élevage doit aussi développer son action : la réorganisation en cours des stations d'élevage, la modernisation progressive de leur matériel de culture, vont permettre d'accroître le nombre de géniteurs cédés chaque année aux éleveurs.

Les premiers résultats du centre d'insémination artificielle ouvert à Fès, dans le courant de l'année et où 195 vaches ont été inséminées, vont se concrétiser dans les mois à venir.

Un second centre sera créé en 1951 à l'école d'agriculture de Meknès auprès du laboratoire de zootechnie de cet établissement.

Le service des Haras a pu assurer le fonctionnement de 58 stations de monte (contre 56 en 1949) dans lesquelles près de 300 étalons de selle, 40 étalons bretons et plus de 250 baudets ont été mis à la disposition des éleveurs permettant la saillie de 24.000 juments.

Signalons enfin, en terminant, l'activité du laboratoire de recherches de Casablanca qui a eu à effectuer en 1950 plus de 5.000 analyses accompagnées de prélèvement, ainsi que 400 examens histologiques pour le diagnostic de la rage, dont la moitié se sont révélés positifs et qui a préparé aussi plus de 100.000 doses de vaccins.

L'institut de biologie animale en cours d'installation et qui ne possède pas encore les moyens nécessaires à son fonctionnement, a pu néanmoins poursuivre, de son côté, l'étude de la fièvre aphteuse et du vaccin contre la peste aviaire.

(1) Extrait du rapport sur le projet de budget pour l'exercice 1951 de l'agriculture et de l'élevage, présenté par M. Mazet, président de la chambre française d'agriculture de Casablanca, à la session de novembre-décembre 1950 du conseil du Gouvernement.